9

QUESTIONNAIRE

Francis GENDREAU
Souad HARCHAOUI
Maîté ROSET
Jacques VALLIN

SOMMAIRE

C - Les personnes à recenser

1 - La situation de résidence

a) Les résidents
b) Les visiteurs
c) Le ménage collectif

2 - Qui inscrire sur la feuille de ménage ?

3 - L'ordre d'inscription des personnes

II - Le support matériel utilisé

A - Feuille de ménage juridique ou diversifiée

B - La structure du questionnaire

1 - L'identification

2 - Le tableau synoptique des données individuelles

3 - Les cartouches

a) Caractéristiques du logement
b) Données collectives sur le ménage
c) Résidents absents et visiteurs
d) Naissances et décès dans les douze derniers mois
e) divers

C - Les questions et les réponses

1 - La ou les langue(s) utilisée(s)

2 - Le libellé des questions

3 - La façon d'inscrire les réponses - Problème du précodage

4 - La présence de cases de chiffrement

D - Manipulations et qualité du support

III - Le contenu du questionnaire

A - L'habitat et l'équipement du ménage

1 - L'habitat

a) Présence ou non de cette question
b) Le contenu des questions

B - Les caractéristiques géographiques

1 - Le lieu de naissance

2 - La dernière résidence

3 - La résidence à une date donnée précise

4 - La durée de résidence

5 - La durée, le lieu et le motif de l'absence ou de la visite.

C - <u>Les caractéristiques d'état civil</u>

1 - Le nom

2 - Le sexe

3 - L'âge

a) Age ou année de naissance
b) Les instructions données aux agents recenseurs

4 - L'état matrimonial

5 - La nationalité, l'ethnie

D - <u>Les caractéristiques socio-économiques</u>

1 - Le lien de parenté

a) Le chef de ménage
b) Le lien de parenté avec le chef de ménage
c) Liens de parenté et structure du ménage

2 - Le religion

3 - Le niveau d'instruction

4 - L'activité économique

a) la situation d'activité
b) La profession
c) Le statut dans la profession
d) La branche d'activité

E - <u>Les données de mouvement naturel</u>

1 - Les naissances des 12 derniers mois

2 - Les décès des 12 derniers mois

3 - La fécondité totale

4 - La survie des parents

5 - Vue d'ensemble

INTRODUCTION

Un questionnaire de recensement n'est pas à appréhender tout seul. Il est un élément essentiel de la cohérence qui doit être assurée du début à la fin du travail de recensement. On doit le concevoir en fonction de la finalité de l'opération, et donc de l'exploitation et de la tabulation projetées.

A l'intérieur de cette cohérence, il n'en demeure pas moins que le questionnaire a une certaine autonomie et que des solutions diverses peuvent être proposées, non seulement pour l'élaboration du questionnaire proprement dit mais aussi pour celle des documents qui lui sont liés, comme les instructions aux agents recenseurs ou les nomenclatures.

Pour la rédaction de ce chapitre, on a procédé au dépouillement systématique des questionnaires d'une bonne vingtaine de recensements[(1)]. Un certain "lissage" est inévitable laissant parfois dans l'ombre les spécificités de chacun. Ceci d'autant plus que faute d'avoir accès aux manuels d'instructions des agents recenseurs, on ne pouvait pas toujours se faire une idée claire de la pertinence des questions posées. Enfin, soulignons que pour déboucher sur des critiques et des recommandations constructives nous aurions dû nous appuyer sur l'analyse des résultats des recensements. Tel n'a pas été le cas, et cette lacune n'a pu être qu'en partie comblée en faisant appel à l'expérience personnelle des auteurs.

Il nous a paru logique de présenter ce travail en distinguant trois grandes rubriques : les unités statistiques considérées, le support matériel utilisé, et le contenu proprement dit du questionnaire.

Dans la première partie, seront examinées successivement la question du choix entre fiche individuelle et questionnaire collectif, l'unité collective retenue, enfin les personnes à recenser.

Dans la seconde partie nous étudierons les problèmes relatifs au support : questionnaire unique ou diversifié; structure du questionnaire

----

(1) Il s'agit des 18 recensements dont les monographies figurent dans le premier volume de cette étude, et de 5 recensements dont les monographies disponibles à la rédaction de ce chapitre, figurent dans le second volume (Madagascar, Maroc, Mayotte, Sierra Leone et Soudan).

Dans la dernière partie, sont passés en revue les grands sujets d'investigation que l'on retrouve dans les recensements : données sur l'habitat; caractéristiques géographiques, d'état civil et socio-économiques; données de mouvement.

I - LES UNITES STATISTIQUES CONSIDEREES

A - Fiches individuelles ou questionnaires collectifs

L'unité statistique visée par tout recensement général de la population est l'individu. Toute personne vivante et appartenant au champ du recensement à la date de référence doit être recensée et interrogée (directement ou non) sur ses principales caractéristiques démographiques et socio-économiques. Mais l'unité de dénombrement peut être ou bien l'individu lui-même, auquel cas l'on utilisera des fiches individuelles de recensement regroupées ou non dans une unité collective, ou bien un ensemble d'individus regroupés a priori et recensés conjointement sur un même questionnaire collectif.

A l'exception de celui de Mayotte, aucun autre recensement sous revue n'a utilisé le système de la fiche individuelle. Tous ont opté pour une feuille de ménage ou quelque chose d'approchant.

Cela ne tient pas au simple hasard(1). Il faut évoquer un certain nombre de raisons générales (qui peuvent d'ailleurs être renforcées ici ou là par des raisons propres à des situations particulières). Il y a tout d'abord la question, très terre à terre, du coût de l'opération. Il est évidemment moins dispendieux de faire imprimer des questionnaires collectifs que huit ou dix fois plus de questionnaires individuels; cela permet aussi d'alléger les opérations de transport et de manipulation du matériel. S'ajoutent des raisons pratiques d'organisation. Le contrôle des documents, en particulier, est plus facile sur la base du ménage, surtout quand celui-ci coïncide avec le logement et que le recensement est précédé par un inventaire des constructions et un numérotage (en série) des logements. On peut plus facilement vérifier qu'aucun questionnaire ne s'est perdu, ni qu'aucun n'a été établi en double.

---

(1) L'on peut d'ailleurs remarquer ici que dans les pays ayant une tradition ancienne de recensement (Europe), la fiche individuelle n'est apparue que tardivement.

Mais il y a des raisons plus fondamentales. Si l'unité statistique de base du recensement est l'individu, il est rare, surtout dans les sociétés africaines, que ce dernier vive isolément et les recensements ont un double intérêt à tenir le plus grand compte de cette réalité. D'une part, il est plus facile d'identifier une personne en identifiant le ménage auquel elle appartient et cet avantage dépasse le simple point de vue de la vérification comptable exprimée plus haut. Dénombrer une population exhaustivement et sans double compte suppose en effet que l'on soit en mesure de localiser chaque personne avec une grande précision. Cet objectif difficile, jamais parfaitement réalisé, est rendu plus accessible lorsqu'on commence par situer chaque individu par rapport au ménage auquel il est susceptible d'appartenir (selon la définition qui sera retenue pour la population) : est-il résident présent ? résident absent ? ou visiteur ? Le ménage étant ainsi utilisé comme instrument de localisation des individus recensés, il paraît logique de grouper dans un même questionnaire toutes les personnes d'un même ménage. Mais, d'autre part, cette option répond aussi au besoin vivement ressenti, de collecter en même temps que des données individuelles, des données collectives caractérisant le ménage ou le logement. L'utilisation d'une feuille de ménage permet de mettre automatiquement ces caractéristiques en facteur commun à tous les membres du ménage[(1)].

Le souci de saisir les individus "en grappes"en collant aux structures sociales a parfois été poussé encore plus loin. En Haute-Volta, par exemple, le recensement a été effectué à l'aide de "cahiers de zone" groupant a priori 60 feuilles de ménage et destinés à couvrir tous les ménages d'une même zone de dénombrement. Le questionnaire est donc dans ce cas le cahier lui-même. Un tel cahier a également été utilisé, semble-t-il, au Niger, mais la monographie n'est pas très explicite sur ce point. Une solution analogue a été adoptée dans le recensement du Gabon pour la ville de Libreville sous la forme de cahiers de relevé, mais abandonnée pour le reste du pays en raison essentiellement de la grande variabilité d'effectifs des zones de recensement. Un tel cahier suppose en effet, que l'on détermine a priori les zones géographiques de population égale.

----

(1) On peut évidemment conjuguer les deux systèmes: bulletins individuels pour les données individuelles et feuilles de ménage pour les données collectives (c'est le cas du recensement français). Mais, interviennent alors essentiellement les questions de coût et de commodité , la feuille de ménage constituant de toute façon le point d'appui indispensable de l'information.

Cette tâche difficile risque alors davantage de compliquer l'opération que d'en faciliter l'exécution. Enfin, le Maroc, a utilisé un "cahier de Douar" en milieu rural et un "cahier des ménages de la population marocaine à l'étranger".

B - L'unité collective choisie

Le groupe au sein duquel est appréhendé l'individu peut être défini de différentes façons: il peut avoir un caractère socio-économique, c'est le cas du ménage; il peut correspondre à un regroupement spatial à caractère également économique: personnes habitant un même logement (maison, case, ou tente); ou plus simplement il peut avoir un caractère spatial: la concession, le campement.

A deux exceptions près tous les pays étudiés ont choisi le ménage comme unité de dénombrement, le Gabon ayant retenu le logement et le Sénégal la concession.

1 - Le ménage

Le ménage est un concept auquel les recensements font très souvent référence même s'il ne recouvre pas toujours les mêmes réalités.

Il présente l'avantage de regrouper des individus ayant en commun des caractéristiques sociales et économiques; il permet d'identifier et de localiser plus facilement chaque individu qui devra être rattaché à un ménage et à un seul.

a) Le ménage ordinaire

La plus grande partie de la population de chaque pays étudié a été recensée dans des ménages ordinaires. Les rapports méthodologiques ne précisent cependant pas toujours la définition du ménage utilisée.

La définition "moyenne" que l'on peut dégager est la suivante: le ménage ordinaire est constitué par un petit groupe de personnes apparentées ou non qui vivent dans un même logement, prennent le plus souvent leurs repas en commun et subviennent en commun aux dépenses courantes.

Ce groupe reconnaît généralement l'autorité d'une même personne, le chef de ménage.

Dans la plupart des cas le ménage est constitué d'un homme (le chef de ménage), de son ou de ses épouses et de leurs enfants; peuvent s'y joindre des ascendants, des collatéraux et des personnes sans lien de parenté vivant avec le ménage.

Dans certains pays les enfants mariés du chef de ménage devaient toujours constituer un ménage indépendant alors que dans d'autres cas ils ont été inclus dans le ménage du père si les conditions de logement et de repas communs étaient remplies.

Plusieurs célibataires habitant un même logement, une personne veuve ou divorcée avec ses enfants, un célibataire, peuvent également constituer un ménage.

Il est certain que le concept de "ménage" est d'une définition et d'une interprétation délicates en Afrique; malgré les recommandations formulées au cours de la formation il est probable que les agents recenseurs n'ont pas tous tranché dans le même sens sur le terrain.

Pourtant il semble que cette unité de dénombrement puisse être utilement retenue. Il convient cependant d'en préciser au mieux la définition en tenant compte du contexte socio-économique et, cette recommandation paraissant des plus importantes, éviter de la modifier d'un recensement à l'autre.

Les études comparatives entre pays devront évidemment rester prudentes dans ce domaine, qu'il s'agisse de la taille des ménages ou de leur structure familiale.

b) Le ménage nomade

Neuf des pays étudiés ont eu à résoudre un problème particulier: le recensement d'une population nomade, constituant une fraction non négligeable de l'ensemble.

Le ménage nomade est un cas particulier du ménage ordinaire; sa définition est identique en ce qui concerne la composition mais le caractère propre de son activité économique principale (essentiellement l'élevage) ainsi que son habitat mobile exigent un aménagement particulier du questionnaire.

c) Le ménage collectif

Le ménage collectif regroupe des individus sans lien de parenté qui pour des raisons professionnelles, médicales, scolaires, etc. vivent dans un même établissement appelé souvent "institution".

Ils sont logés en commun, prennent leurs repas en commun mais ils sont sans lien de parenté. Il s'agit essentiellement :

- des malades en traitement dans les établissement de soins;
- des élèves et étudiants dans les internats et résidences universitaires;
- des militaires du contingent logés dans les casernes;
- des voyageurs de passage dans les hôtels;
- des prisonniers dans les établissements pénitentiaires;
- des ouvriers habitant temporairement sur un chantier éloigné de leur domicile habituel;
- des vieillards dans les maisons de retraite.

La difficulté propre aux ménages collectifs tient au caractére parfois très provisoire des circonstances qui rassemblent les individus qui les composent. Le problème est d'éviter le double compte (ou l'omission) des individus appartenant à la fois à un ménage collectif et à un ménage ordinaire. Les règles en la matière sont extrêmement variables. La situation est encore plus complexe lorsque le recensement doit distinguer entre une population statistique, sans double compte, et une population légale qui admet certains doubles comptes. On identifie alors généralement une liste d'établissements dont la population est "comptée à part" et fait l'objet d'un traitement spécial.

2 - Le logement

Le logement n'a été utilisé qu'une seule fois comme unité de base du recensement, par le Gabon.

A partir du logement a été défini un "ménage apparent" c'est-à-dire l'ensemble des personnes vivant dans un même logement; aucune définition du logement n'a été donnée dans le rapport méthodologique.

Ce choix qui est présenté comme une simplification ne va pas sans inconvénient car le logement africain qui est souvent constitué de plusieurs bâtiments (surtout en zone rurale), n'est pas très facile à définir.

3 - La concession

Le Sénégal est le seul pays à avoir utilisé la concession comme unité statistique de dénombrement. Elle a été définie comme "une case ou un groupe de cases, ou autres types de locaux d'habitation entourés ou non d'une clôture en définissant clairement les limites".

De l'avis des utilisateurs cette unité s'est révélée très pratique sur le terrain, (en zone rurale), mais présente l'inconvénient de regrouper quelquefois jusqu'à cent personnes. Elle ne peut être utilisée dans le cas des immeubles collectifs.

C - Les personnes à recenser

Il faut distinguer deux approches. Dans le cas d'un recensement de fait, on recense toutes les personnes se trouvant dans le ménage à la date de référence et seulement ces personnes. Le critère est simple. Il ne satisfait cependant pas au désir de connaître la réalité habituelle des ménages. On a alors la possibilité de faire un recensement de droit. Dans ce cas, on recense dans chaque ménage toutes les personnes qui y résident habituellement. Cela suppose que l'on définisse un critère de résidence. Souvent on opte en fait pour une troisième approche qui consiste à faire parallèlement un recensement de droit et un recensement de fait. On doit alors distinguer plusieurs catégories de personnes recensées en fonction de leur situation de résidence.

1 - La situation de résidence

Le concept de résidence suppose une définition précise et légale du logement habituel d'une personne donnée. Or tous les pays n'ont pas pris la même définition, mais de manière générale le critère retenu est celui du lieu habituel de séjour par rapport à une durée donnée.

La limite de 6 mois, mettant fin au statut de résident semble être admise dans tous les pays de notre échantillon (sauf le Libéria qui fixe l'absence à 2 mois). Ainsi adopte-t-on le plus souvent la définition suivante :

a) Les résidents

Est considérée comme résidente toute personne qui vit habituellement dans le ménage; dans certains pays la personne devait y habiter depuis au moins 6 mois[1], dans d'autres aucune limite de temps n'a été fixée.

Les résidents sont eux-mêmes divisés en 2 groupes, les résidents présents et les résidents absents :

- les résidents présents : tous les résidents qui ont passé la nuit de référence dans le logement;
- les résidents absents : tous les résidents absents depuis moins de 6 mois et qui sont déclarés comme ayant l'intention de revenir.

b) Les visiteurs (ou passagers)

Les visiteurs sont les personnes présentes dans le ménage le jour de référence mais qui n'y vivent pas habituellement et qui s'y trouvent depuis moins de 6 mois.

L'introduction d'une période de référence dans la définition du statut de résidence doit permettre en principe, d'éviter les omissions et les doubles comptes; elle ne peut sans doute les éliminer totalement mais sa suppression ne constitue en aucun cas une meilleure garantie, aussi nous pensons qu'il est préférable de la maintenir car elle a l'avantage de fixer au recensé un ordre de grandeur pour la durée d'une absence ou d'une visite.

c) Les émigrés

Plusieurs rapports méthodologiques font allusion au cas des émigrés sur lesquels des questions ont dû être posées aux ménages résidents mais ces questions n'apparaissent pas dans les questionnaires reproduits (Haute-Volta - Tunisie).

Seul le questionnaire de l'Algérie est précis à ce sujet; dans le statut de résidence il est prévu une position pour l'émigré: un émigré est un Algérien vivant hors d'Algérie depuis plus de 6 mois pour des raisons de travail ou d'études, toutes les questions posées à propos des résidents étaient également posées à propos des émigrés.

----

(1) Une exception était faite toutefois pour les personnes qui résidaient depuis moins de 6 mois mais qui étaient venues s'installer définitivement (mariage, déménagement).

17

Il n'est pas précisé comment l'agent recenseur décidait du rattachement d'un émigré et de sa famille à un ménage donné; il y avait un risque important de voir une famille d'émigrés revendiquée par plusieurs ménages. Néanmoins nombre d'émigrés n'ayant plus d'attache directe en Algérie, la population d'émigrés ainsi recensée est loin d'approcher la population d'Algériens recensés dans les pays d'accueil.

d) La population comptée à part

Ainsi qu'il a été mentionné plus haut les personnes vivant momentanément ou définitivement dans certaines collectivités peuvent être "comptées à part". On a parfois aussi recensé dans cette catégorie les sans-abri qui dorment dans la rue et les gens venus pour un marché et qui dorment souvent sur le lieu même du marché.

2 - Qui inscrire sur la feuille de ménage ?

Avant de porter le nom d'un individu sur le questionnaire, et afin d'éviter les ratures, l'agent recenseur doit s'assurer de son appartenance au ménage et de la place à laquelle il doit apparaître dans le tableau. La décision finale ne peut être prise qu'en fonction des réponses aux questions sur la situation de résidence et le lien de parenté. C'est pourquoi l'on réserve généralement à ces questions des colonnes contiguës. Le plus souvent, l'agent recenseur commence par dresser la liste des membres du ménage en tenant compte au moins d'un début de réponse aux trois questions (nom, résidence, lien de parenté). Dans certains recensements, des consignes très strictes sont données à ce sujet (Tunisie, par exemple).

La plupart des pays ayant entrepris de recenser en même temps la population de droit et la population de fait les personnes à inscrire dans le ménage sont classées en 2 catégories : les résidents et les visiteurs.

Dans certains cas, les résidents, présents ou absents (sauf au Ghana où les résidents absents sont hors champ), doivent être inscrits en premier. Les visiteurs viennent à la suite parfois avec un saut de ligne (Côte d'Ivoire) parfois dans une seconde partie du tableau repérée à l'avance (Cameroun). Dans d'autres cas, cependant, les visiteurs sont mêlés aux résidents.

3 - L'ordre d'inscription des personnes

Dans tous les cas, la règle générale de classement s'organise autour du chef du ménage en fonction des liens de parenté. Le plus souvent l'ordre est le suivant :

- Chef du ménage,
- épouse du chef de ménage,
- enfants non mariés (en âge croissant),
- éventuellement les autres épouses selon leur rang, suivies de leurs enfants non mariés,
- les enfants mariés, leur(s) épouse(s) et leurs enfants non mariés, etc.
- les autres noyaux familiaux apparentés (selon les mêmes règles),
- les autres personnes apparentées,
- les domestiques,
- les autres personnes sans apparentement.

Cet ordre varie parfois. Il est d'ailleurs établi avec plus ou moins de minutie et suivi avec plus ou moins de rigueur. Il a une triple importance. Il permet de mieux identifier les individus. Il évite d'omettre certains membres du ménage. Enfin, s'il est rigoureux il offre la possibilité d'analyser la structure des ménages en terme de noyaux familiaux.

Dans le cas du Gabon aucun lien de parenté n'était recueilli et il n'est pas précisé dans quel ordre les personnes étaient inscrites.

Les questionnaires du Sénégal comportent une question sur le lien de parenté mais il n'est pas précisé par rapport à qui.

Dans la mesure où l'unité de base du recensement est le ménage cette méthode d'inscription des personnes en fonction de leur lien de parenté semble satisfaisante et son application ne pas poser de problèmes.

II - LE SUPPORT MATERIEL UTILISE

Les caractéristiques matérielles du questionnaire répondent avant tout à un souci pratique. Mais elles sont aussi le reflet des idées que l'on se fait d'un recensement de population et de la définition

des principaux concepts de base. On peut s'en rendre compte en examinant le support matériel du questionnaire de quatre points de vue :

- feuille de ménage unique ou diversifiée
- la structure du questionnaire
- les questions et les réponses
- manipulations et qualité du support.

A - Feuille de ménage unique ou diversifiée

Ayant admis le ménage comme unité de dénombrement, on peut être amené, toujours dans le souci de mieux coller à la réalité, à distinguer plusieurs sortes de ménages afin d'adapter le questionnaire à différentes situations possibles.

. Dans la plupart des cas sous revue, un seul questionnaire est prévu qui, sous des appellations diverses (feuille de ménage, questionnaire collectif, feuille de concession, etc.) correspondant parfois effectivement à différentes réalités, est toujours du type feuille de ménage : Bénin, Côte d'Ivoire, Gabon, Libéria, Mali, Niger, Sénégal, Togo, Haute-Volta.

. Dans certains cas, on utilise plusieurs questionnaires correspondant à plusieurs types de ménages. Ainsi en Algérie, a-t-on prévu quatre questionnaires s'adressant respectivement aux ménages ordinaires (y compris les ménages collectifs), aux ménages nomades, aux hôtel ou établissements assimilés, et, enfin, aux autres établissement abritant la population comptée à part. De même la Somalie a prévu trois questionnaires (ménages sédentaires ordinaires, ménages nomades, ménages collectifs); le Congo, le Cameroun, le Ghana et la Guinée Bissau 2 (ménages ordinaires, ménages collectifs), la Mauritanie 2 également (ménages nomades, ménages sédentaires). Dans la plupart des cas, le questionnaire réservé aux ménages ordinaires est le plus complet, les autres étant en général des questionnaires simplifiés. Quelquefois cependant les questionnaires particuliers comprennent des questions spécifiques qui ne figurent pas dans la feuille de ménage ordinaire (ainsi, certaines questions sont-elles réservées aux nomades).

. Dans un cas, le Soudan, la dualité de questionnaire répond au seul souci de simplification. Un questionnaire long a en effet, été

administré à la population urbaine et à 10% de la population rurale tandis qu'un questionnaire court (seulement quatre questions individuelles) était destiné au reste de la population rurale.

Dans un dernier cas, enfin, la Tunisie, deux questionnaires coexistaient pour des raisons totalement différentes des précédentes. En raison de l'importance accordée, par le recensement tunisien, à l'inventaire des constructions (à usage ou non d'habitation) et des logements (habités ou non) les questions sur les constructions, les logements et leurs caractéristiques ont fait l'objet d'un questionnaire propre, le bordereau de logement, tandis que les ménages faisaient l'objet de trois questionnaires (feuilles de ménage, dossier d'institution et feuille de population comptée à part). Le bordereau de logement et les différents questionnaires de ménage avaient en commun le numéro d'identification, mais des supports complètement séparés.

Autant les raisons d'ordre général sont nombreuses en faveur d'un questionnaire collectif de préférence à une fiche individuelle, autant le choix entre une "feuille de ménage universelle" et plusieurs questionnaires diversifiés dépend de circonstances très locales : objectifs poursuivis, diversité des réalités appréhendées, souci d'économie conduisant à ne poser toutes les questions qu'à une partie de la population, etc. On ne peut donc porter de jugement d'ensemble sur cette question.

B - Structure du questionnaire

Dans le cas le plus général, le questionnaire comporte 3 éléments ou groupes d'éléments bien distincts :

- identification,
- tableau synoptique des questions individuelles,
- divers cartouches.

1) - L'identification

Indispensable à toute exploitation statistique de l'information recueillie, elle est évidemment toujours présente. Appelée à être en tête de chaque "enregistrement" (carte perforée ou espace magnétique), elle figure également toujours en tête du questionnaire. Dans tous les cas, elle repose sur le découpage administratif du pays et donc sur une

base géographique. Elle suit une formule "en tiroir" et part généralement de la circonscription administrative la plus grande pour aller jusqu'à la plus petite (Algérie, Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Congo, Guinée Bissau, Haute Volta, Libéria, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo, Tunisie). Trois pays font exception et disposent leurs données d'identification selon une importance administrative croissante: ce sont le Gabon (village, canton, district, région), le Ghana et la Somalie. Le Maroc est le seul à inclure dans sa grille d'identification une circonscription électorale.

Pour les besoins propres au recensement, on subdivise généralement l'unité administrative la plus petite en district, zone ou secteur de recensement, avant d'arriver à des éléments encore plus fins, mais dont les limites répondent à une définition générale : îlot ou zone rurale naturelle, bloc, parcelle, concession, construction, logement, ménage, etc.

Tous les éléments de cette chaîne ne sont pas présents à chaque fois, le nombre de maillons retenu est généralement celui qui s'avère nécessaire à l'identification du ménage. L'identification des individus est obtenue en rajoutant un dernier maillon, le numéro d'ordre de chaque membre du ménage. Lorsque la feuille de ménage comporte 4 pages, le haut de la première page est réservé à l'identification.

Pour résumer et illustrer cette question nous pouvons citer en exemple deux pays :

<u>TUNISIE</u>

1 - Gouvernorat et Délégation

2 - Commune : Nom
Quartier
Section n°
Ilot n°
Construction

ou

- Section rurale : Nom
Zone naturelle
Agglomération
Section
Ilot n°
Construction n°
Construction isolée n°

3 - Nom du chef de ménage

4 - Adresse

5 - District

6 - Logement

7 - Ménage

<u>GABON</u>

1 - Nom du village ou chantier

2 - Nom du canton ou ville

3 - Nom du district

4 - Nom de la région

5 - Ménage n°

Nous voyons ci-dessus que les subdivisions administratives vont par ordre croissant pour le Gabon et par ordre décroissant pour la Tunisie. Mais cela est un schéma général pour faciliter notre présentation. En réalité, comme nous le voyons sur l'exemple tunisien, la hiérarchie n'est pas toujours linéaire. Du point 2 au point 4, on descend de la commune (ou de la zone naturelle en milieu rural), à la construction et au chef de ménage, puis on remonte au district avec le point 5.

2) - Le tableau synoptique des données individuelles

La seconde pièce essentielle d'une feuille de ménage, présente dans tous les cas sous revue, est constituée par un grand tableau, croisant individus et caractéristiques individuelles. Dans tous les recensements ici analysés, ce tableau affecte à chaque individu une ligne et à chaque caractéristique une colonne. Le nombre de lignes dépend évidemment de deux contraintes inévitables : la hauteur de la feuille et la surface nécessaire à l'inscription des informations à recueillir pour une même ligne. Le premier facteur n'est guère variable. La dimension maximum du papier utilisé est liée au fait que la feuille de ménage doit rester un document maniable dans toutes les conditions d'interview. Le second dépend de la quantité d'informations à engranger et donc du nombre de colonnes, ainsi que de la forme dans laquelle les réponses sont inscrites. En particulier le fait de vouloir précoder systématiquement toutes les réponses possibles consomme énormément d'espace. Un troisième facteur intervient cependant aussi dans la détermination du nombre de lignes: la taille des ménages dans la population recensée. Dans les questionnaires examinés(1), le nombre de lignes oscille entre 8 (Guinée Bissau) et 20 (Togo) mais le plus souvent il se situe entre 10 et 13 (12 cas sur 15).

Dans un cas (le Cameroun), le tableau est subdivisé en deux groupes de lignes: les premières lignes étant réservées aux membres résidents (présents ou absents) du ménage, le second groupe servant à recenser les visiteurs.

Le nombre de colonnes dépend évidemment du nombre de questions retenues pour chaque individu. Il varie de 12 (Haute Volta) et 14 (Côte d'Ivoire), à 29 (Tunisie) et même 30 (Congo), à l'exception du questionnaire court employé pour 90% des zones rurales du Soudan (5 colonnes).

---

(1) Excepté Somalie, Gambie et Soudan pour lesquels l'information n'est pas disponible dans les monographies.

Certaines rubriques figurent dans tous les questionnaires : le numéro d'ordre, les noms et prénoms, le sexe et l'âge ou la date de naissance.

L'on trouve à deux exceptions près des questions sur le lien de parenté (Gabon, Mayotte), le lieu de naissance (Maroc rural, Soudan court), l'instruction (Gabon, Soudan court) et l'activité (Mauritanie nomade, mais cette question figure toutefois sous forme collective sous le titre "activités du ménage", Soudan court).

D'autres rubriques apparaissent fréquemment: la situation de résidence (20 questionnaires sur 23), la nationalité (23) et la situation matrimoniale (23).

Enfin, quelques questions particulières se trouvent dans certains questionnaires : l'âge au premier mariage (Tunisie), la filiation (Sénégal), les infirmités (Congo, Togo), la qualification (Algérie)...

La première colonne est toujours réservée au numéro d'ordre de l'individu dans le ménage. Elle sert à compléter le numéro d'identification individuel (obtenu en faisant suivre le numéro d'identification du ménage par le numéro d'ordre de l'individu). Dans presque tous les cas également[1], la 2ème colonne sert à inscrire le nom et le prénom de l'individu. Viennent généralement ensuite quelques questions qui permettent à la fois d'identifier l'individu, de vérifier son appartenance au ménage et de déterminer son numéro d'ordre : lien de parenté avec le chef de ménage, situation de résidence, sexe, présence constatée visuellement par l'enquêteur, etc. Dans certains cas, le manuel d'instruction recommande à l'enquêteur de commencer par remplir ces premières colonnes pour chaque individu avant de poser les questions suivantes, afin d'éviter d'avoir à faire trop de ratures en cas d'erreur sur la composition du ménage. Dans deux questionnaires (Tunisie et Bénin) cette instruction se traduit physiquement dans la présentation du questionnaire, puisque le tableau des données individuelles est scindé en deux sous-tableaux. En Tunisie, le premier sous-tableau comporte 5 colonnes (numéro, nom, lien de parenté, situation de résidence et sexe); au Bénin, 4 seulement (numéro, nom, lien de parenté, sexe).

----

(1) Une seule exception: le questionnaire mauritanien qui affecte les colonnes 2 et 3 à la situation de résidence.

Le reste du tableau suit un ordre assez variable. On peut cependant distinguer des sous-ensembles de questions. L'état civil constitue généralement le 2ème groupe (âge ou date de naissance, état matrimonial, nationalité, ethnie). Viennent ensuite l'instruction (niveau acquis ou fréquentation scolaire), l'activité économique (occupation, profession, branche d'activité, statut, secteur d'activité, etc.), les migrations (lieu de naissance, résidences antérieures), la fécondité des femmes en âges de procréer (nombre d'enfants nés vivants, encore vivants, ou décédés), etc.

La liste des groupes de questions est très variable, le nombre de questions de chaque groupe également et l'ordre des questions tout autant. Le regroupement des questions par thème ne se retrouve même pas partout.

Le tableau synoptique des données individuelles constitue évidemment la partie la plus vaste du questionnaire. Quand ce dernier a quatre pages, il occupe en général la double page intérieure (page 2 et 3). C'est le cas des feuilles de ménage utilisées en Algérie, Bénin, Congo, Côte d'Ivoire, Cameroun, Gabon, Guinée Bissau, Mali et Mauritanie. En Tunisie, le tableau occupe non seulement la double page intérieure, mais il se prolonge en page 4 qui, partiellement rabattue, peut être rapprochée du début de la page 2 et donc raccordée aux colonnes permettant d'identifier les individus. Dans le questionnaire congolais, le tableau synoptique se prolonge également en page 4, mais de manière moins commode, car son agencement ne permet pas une confrontation directe avec le début de la page 2 (d'où la nécessité de répéter en 1ère colonne de la page 4 le numéro d'ordre de chaque individu, avec les risques d'erreurs que l'on imagine).

Dans les questionnaires ne comportant que deux pages (une feuille recto verso) le tableau occupe "à l'italienne" tout le verso (Niger, Togo, Ghana). En Haute Volta cependant, bien que n'occupant qu'une seule page, il est présenté "à la française". Il faut dire qu'il ne comporte que 12 colonnes.

L'utilisation d'un tableau synoptique pour le recueil des informations individuelles permet de maximiser les avantages du questionnaire collectif: gain de place considérable, commodité de la vue d'ensemble sur la composition du ménage, possibilités de contrôles de cohérence immédiats, etc. En contrepartie, ce type de présentation

très concis, laisse peu de place pour rappeler à l'enquêteur les règles de l'interview et notamment la manière de poser les questions. En particulier le tableau devient difficile à aménager si l'on tient au précodage des réponses (à moins de simplifier à l'extrême le champ des réponses possibles).

Dans le cadre d'un recensement, les avantages l'emportent largement sur les inconvénients et c'est la raison pour laquelle cette pratique est systématique dès lors que l'on a opté pour la feuille de ménage.

3) Les cartouches

Outre l'identification et le tableau synoptique, la feuille de ménage comporte généralement un certain nombre d'annexes présentées, le plus souvent, sous forme de cartouches. Celles-ci peuvent concerner:

- les caractéristiques du logement
- les données collectives sur le ménage
- les résidents absents ou les visiteurs
- les naissances et décès dans les 12 derniers mois
- diverses autres informations

a) Caractéristiques du logement

Deux recensements comportaient un questionnaire spécial pour l'habitat (Tunisie: bordereau de construction; Gambie: questionnaire habitation). Cependant dans un de ces deux cas, la Tunisie, la feuille de ménage comportait en page 2 un grand cartouche intitulé "renseignements sur le ménage" et incluant sept questions sur le logement (eau, cuisine, WC, salle d'eau, nombre de pièces, éclairage, mode d'occupation); tandis que le "questionnaire démographique" de la Gambie ne comportait aucune question sur le logement.

Dans six pays, la feuille de ménage comportait un ou plusieurs cartouches sur le logement : Algérie (un cartouche "construction" et un cartouche "logement et ménage" en p.1), Bénin et Cameroun (une question sur le type d'habitation et un cartouche sur ses éléments de confort et le mode d'occupation en p.1 ou 4), Guinée Bissau (une question sur le nombre de constructions par ménage et un cartouche sur les éléments de confort en p.4), Libéria et Congo (plusieurs petits cartouches sous le tableau synoptique des données individuelles).

Le recensement togolais ne prévoyait que quelques questions sur l'électricité et l'eau, à la suite de l'identification du ménage.

Dans les huit autres recensements, enfin, aucune place n'était réservée à l'habitation (Somalie, Haute Volta, Niger, Sénégal, Ghana, Gabon, Soudan, Côte d'Ivoire).

b) Données collectives sur le ménage

En dehors des données sur le logement qui caractérise aussi le ménage, celui-ci fait parfois l'objet, en tant que tel, de certaines questions propres. On réserve en outre, très souvent, un petit espace pour récapituler sa composition à partir des données du tableau synoptique.

- Questions concernant le ménage

Dans les recensements qui ne prévoyaient qu'un seul type de feuille de ménage, quel que soit le type de ménage, on trouve parfois un petit cartouche réservé à la distinction entre ménage ordinaire et ménage collectif (Bénin, Côte d'Ivoire). Cela paraît tellement logique qu'on peut s'étonner de ne pas trouver pareille disposition dans les questionnaires du Gabon, du Libéria, du Mali, du Niger, du Sénégal, du Togo ou de la Haute Volta.

Dans trois pays où le nomadisme est relativement important, un espace est réservé à des questions permettant d'apprécier si le ménage est nomade ou non. En Somalie, il existait même un questionnaire spécial pour les nomades, légèrement réduit, mais comportant en première page une batterie de questions "filtres" permettant de vérifier que le ménage était bien nomade. Au Niger, le même questionnaire est administré à tous les ménages, mais il comporte, au-dessus du tableau synoptique trois questions permettant de caractériser le ménage de ce point de vue. Au Mali, enfin, en page 1, le recenseur devait tout simplement cocher une case en face de "nomade" ou"sédentaire".

Les autres questions propres au ménage sont plutôt anecdotiques (Libéria : 2 petits cartouches sur la radio et le revenu du ménage; Congo : un cartouche sur la radio; Algérie : dans le grand cartouche de la page 1 sur "logement et ménage", une seule question en fait a trait au ménage, elle concerne l'aide en argent reçu par le ménage; Somalie : nombre de têtes de bétail par âge, sexe et espèce).

Le questionnaire du Ghana enfin, sans poser de questions particulières prévoyait un emplacement réservé pour le codage du type de résidence, de la catégorie socio-économique et de la structure du ménage.

L'on peut recommander ici d'éviter à tout prix les questions sur le revenu ou le patrimoine (cheptel) qui fournissent le plus souvent des résultats peu fiables et qui peuvent surtout être préjudiciables à la qualité de l'opération puisqu'elle risquent de multiplier le nombre de personnes se dérobant au recensement.

- Tableaux récapitulatifs

La majorité des questionnaires offrent un espace pour récapituler la composition du ménage. A la limite, ce peut être une simple question (nombre total de personnes dans le ménage) mais le plus souvent c'est un petit tableau triant les membres du ménage par sexe (Mauritanie, Somalie), par situation de résidence (Algérie, Mauritanie, Tunisie), par sexe et situation de résidence (Mali, Côte d'Ivoire, Congo) ou même par sexe et grands groupes d'âge (Bénin). Le questionnaire du Ghana enfin, constitue un cas spécial qui sera abordé au point suivant. Généralement le cartouche récapitulatif est placé en première page. Il sert en effet autant d'instrument de contrôle et de dépouillement manuel préliminaire que comme donnée collective caractérisant le ménage.

c) - Résidents absents et visiteurs

Deux questionnaires (Tunisie , Ghana) aménagent un espace spécial pour les résidents absents et les visiteurs. La feuille de ménage tunisienne présente sous le tableau synoptique des données individuelles, deux petits cartouches réservés l'un aux résidents absents, l'autre aux visiteurs afin de noter pour chaque individu concerné le lieu et la durée d'absence (résidents absents) ou le lieu de résidence (visiteurs).

Le questionnaire ghanéen comporte pour sa part en page 2, 3 tableaux affectés, dans l'ordre, aux résidents présents, aux visiteurs et aux résidents absents. Une ligne y est réservée pour chaque membre du ménage appartenant à la catégorie indiquée. Dans les trois tableaux,

figurent en colonne, le numéro d'ordre, le nom, le sexe et le lien de parenté avec le chef de ménage. S'y ajoutent, pour les visiteurs, le lieu de résidence habituelle et, pour les résidents absents, l'âge, le lieu de présence pendant la nuit du recensement et la durée d'absence. Le premier de ces trois tableaux préliminaires fait complètement double emploi avec le début du tableau synoptique des données individuelles. Le second apporte sur les visiteurs un complément d'information qui aurait pu être relevé plus simplement (cf. la Tunisie). Seul le troisième tableau se justifie vraiment dans la mesure où le recensement vise la population de fait et ou il n'est donc pas prévu de porter les résidents absents dans le tableau synoptique des données individuelles. Sans doute cette présentation permet-elle de commencer par faire le tri des personnes à recenser et par déterminer l'ordre dans lequel les individus apparaîtront au tableau synoptique. Mais c'est une procédure lourde (double emploi, gaspillage de l'espace disponible) dont l'objectif aurait pu être atteint plus simplement (cf. par exemple la subdivision du tableau synoptique tunisien en deux groupes de colonnes).

Ces trois tableaux du questionnaire ghanéen sont associés à une grille de chiffrement destinée à recevoir le nombre total de personnes de chaque catégorie et qui tient lieu de tableau récapitulatif, très sommaire.

d) - Naissances et décès dans les douze derniers mois

Un certain nombre de recensements recueillent des données sur la fécondité. Dans certains cas, nous l'avons déjà mentionné, des questions sont incluses dans le tableau synoptique des données individuelles, sur la vie matrimoniale et génésique des femmes (Tunisie, Gambie, Libéria). Parfois, dans ce même cadre, une colonne particulière est réservée aux grossesses ou aux naissances survenues dans les 12 derniers mois ou depuis une date donnée ou bien, ce qui revient au même, une colonne sert à dater la dernière naissance (Soudan, Somalie, Gambie).

Dans quelques cas, cependant, les naissances survenues dans les 12 derniers mois font l'objet d'un cartouche spécial, juxtaposé à un second cartouche réservé aux décès (Mali, Cameroun). Sur le questionnaire libérien, le cartouche des décès des douze derniers mois figure seul.

Le questionnaire congolais est le plus complet à cet égard. Il réserve à la fécondité un tableau de 11 colonnes sur 6 lignes permettant de noter pour chaque femme, repérée par son numéro d'ordre, le nombre de mariages, le nombre de grossesses, le nombre d'enfants nés vivants selon le sexe et la survie, et enfin le nombre de naissances survenues dans les 12 derniers mois, selon le sexe. Il est complété par un petit cartouche sur les décès des 12 derniers mois.

Les cartouches naissances et décès sont en général placés en page 4. L'intérêt d'un tel dispositif dans un questionnaire de recensement est discutable. Mais nous n'abordons pas ici la question de fond (cf. II E).

e) Divers

D'autres éléments peuvent s'ajouter parfois au questionnaire de recensement, de nature très diverse , tels :

- un cartouche sur l'activité réelle des "femmes au foyer" (Tunisie)
- un cadre réservé à l'identification de l'agent recenseur et du contrôleur (dans presque tous les cas, sauf Ghana et Libéria) et même parfois du superviseur (Côte d'Ivoire, Togo, Sénégal, Mali);
- un espace réservé aux observations de l'agent recenseur (Congo, Cameroun, Côte d'Ivoire, Mauritanie, Sénégal, Bénin, Gabon), parfois accompagné d'un autre espace réservé aux observations du contrôleur ou du superviseur (Congo, Cameroun, Bénin);
- une ligne pour la date d'interview (dans presque tous les cas, sauf Togo et Libéria);
- un espace pour le visa statistique (Algérie);
- une case pour le nombre de feuilles de ménage utilisées pour le ménage (Cameroun, Côte d'Ivoire, Mauritanie) ou une case indiquant qu'il y a une "suite" (Liberia, Bénin) (Cette précaution très utile est trop rare. Elle doit être encouragée);
- un espace de grandeur très variable pour le rappel de certaines instructions générales (le Bénin, la Côte d'Ivoire et l'Algérie y consacrent la page 4 en entier, le Togo et la Tunisie un bon tiers de la page 2, la Guinée Bissau 1/4 de la page 1, pour le Niger et la Haute Volta, ce type d'information est placé en couverture du cahier où sont reliées les feuilles de ménage).

C - Les Questions et les Réponses

1) - La ou les langue(s) utilisée(s)

La répartition des 23 pays sous revue selon la langue utilisée pour le questionnaire est la suivante :

- français :11 pays (Bénin, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Haute Volta, Mali, Mauritanie, Mayotte, Niger, Sénégal, Togo),
- anglais : 5 pays (Gambie, Ghana, Libéria, Sierra Leone, Soudan)
- français et arabe (questionnaire bilingue) : 3 pays (Algérie, Maroc, Tunisie)
- français et anglais (2 questionnaires différents) : 1 pays (Cameroun)
- français et malgache (2 questionnaires différents, l'un pour le milieu urbain, l'autre pour le milieu rural) : 1 pays (Madasgascar)
- portugais : 1 pays (Guinée Bissau),
- Somali : 1 pays (Somalie).

L'on peut s'étonner ici qu'à part la Somali et Madagascar, aucun pays n'ait entrepris de concevoir des questionnaires rédigés dans les langues locales. Depuis longtemps les démographes de terrain ont attiré l'attention sur le problème crucial de la communication entre l'agent enquêteur et la personne interrogée. Pour la très grande majorité des cas, l'interview se fait dans une langue locale. Même si la formation des agents a été assurée dans cette langue (ce qui est sans doute loin d'être toujours le cas), l'utilisation de questionnaires (et probablement de manuels d'instructions) rédigés dans une autre langue nécessite des traductions pouvant engendrer des erreurs (adaptation du vocabulaire).

Il serait intéressant à ce sujet que l'expérience acquise par l'Enquête Mondiale sur la Fécondité qui avait mis l'accent sur ce problème et qui avait traduit ses questionnaires dans de nombreuses langues locales, soit étudiée afin que la campagne des recensements de la décennie 1980 puisse en profiter.

2) - Le libellé des questions

L'on peut proposer la gradation suivante dans la façon dont les intitulés des questions sont conçus[1] :

---

(1) Il s'agit là essentiellement des questions relatives aux individus recensés.

- Chaque colonne n'est identifiée que par le simple intitulé du renseignement demandé (exemple : "sexe" ou "profession principale"). C'est le cas le plus fréquent puisqu'il concerne 8 pays (Gabon, Guinée Bissau, Haute Volta, Mali, Maroc, Mauritanie, Sénégal, Togo). Pour certaines questions toutefois, quelques courtes précisions sont parfois apportées. Pour Mayotte (bulletin individuel), chaque rubrique figure par son seul intitulé.

- Pour neuf pays (Algérie, Congo, Gambie, Libéria, Madagascar, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tunisie), quelques intitulés sont commentés par de courtes instructions. Par exemple, au Congo, le titre "situation et résidence" est suivi des modalités susceptibles d'être inscrites : "présent, absent, visiteur".

- Pour un pays, le Ghana, l'intitulé est complété par la question à poser. Par exemple, en-dessous du titre de la colonne "lien de parenté" on trouve la question : "Quel est votre lien de parenté avec le chef de ménage ?".

- Au Cameroun étaient prévues d'une part quelques courtes instructions dans l'intitulé, comme précédemment, d'autre part en bas de page la liste des "abréviations à utiliser" dans les réponses dans les cas où ces listes prenaient trop de place (type d'instruction, diplôme, situation d'activité, statut dans l'emploi, état matrimonial).

- Au Niger, où les questionnaires étaient regroupés en cahiers, au verso de la couverture du cahier figuraient un rappel des instructions et les différents types de réponse à enregistrer.

- Enfin, au Bénin et en Côte d'Ivoire, on se trouve dans la situation décrite précédemment pour l'Algérie, le Congo, le Libéria, la Somalie et la Tunisie, mais de plus la quatrième page du questionnaire est entièrement consacrée aux "instructions importantes".

Pour certaines questions, une liste limitative des réponses possibles est fournie (questions fermées); c'est le cas du sexe, de l'état matrimonial, de la situation de résidence ... Dans d'autres cas, les questions sont ouvertes, comme la nationalité, la profession ou la branche d'activité.

Il faut enfin signaler un principe de base qui n'est pas toujours respecté: une colonne ne doit servir à inscrire qu'un seul renseignement. Or l'on peut citer les exemples suivants :

- dans le "cahier de douar" utilisé au Maroc, à la colonne "nom et prénom", il est indiqué "précisez la nationalité pour les étrangers";
- en Côte d'Ivoire, les instructions prévoient que dans la colonne "date de naissance", l'on doit inscrire l'âge si seul celui-ci est connu, en le faisant suivre de "ans", ou "mois", ou "jours", ce qui risque d'être une source de confusion;
- pour le "lieu de naissance", si certains questionnaires prévoient plusieurs colonnes (Cameroun, Gabon) pour l'inscription de plusieurs renseignements (village, arrondissement, région ...), d'autres n'en prévoient qu'une (Algérie, Bénin, Somalie ...);
- la colonne "nationalité" précise parfois "ethnie pour les nationaux" (Bénin, Congo, Niger ...).

Lorsque l'on sait que la formation des agents au cours d'un recensement laisse souvent à désirer et que ceux-ci ont rarement le réflexe de consulter leur manuel d'instruction, l'on est tenté de suggérer les propositions suivantes :

- que la question à poser figure in extenso,
- que des instructions précises figurent dans les en-tête des colonnes avec pour les questions fermées la liste des modalités de réponses,
- éventuellement que des instructions générales ou des compléments d'instruction pour certaines questions soient rappelées à la dernière page du questionnaire.

3) - <u>La façon d'inscrire les réponses</u>

Beaucoup de questions, dans un recensement sont des questions fermées ou semi-fermées. On s'efforce le plus souvent de prévoir, au moins dans le manuel d'instructions aux agents-recenseurs, la liste des réponses possibles à la plupart des questions. Mais ce parti-pris assez général, se traduit de manière très diverse au niveau du questionnaire.

Au Togo, par exemple, le questionnaire ne comporte pour chaque question qu'un espace complètement vierge que l'agent-recenseur remplit comme bon lui semble. En Guinée Bissau, au contraire, pour chaque question les réponses sont prévues et l'enquêteur n'a plus qu'à cocher une case elle-même précodée. Par exemple, la question sur la situation professionnelle est, pour chaque personne, aménagée comme suit :

travailleur indépendant,	, seul	1
" "	, avec compagnons	2
travailleur pour le compte d'autrui,	avec rémunération	3
" "	, sans rémunération	4
" "	, familial	5
autres situations professionnelles		6

L'agent recenseur n'a, pour écrire la réponse, qu'à chercher parmi les réponses prévues, celle qui décrit le mieux la situation de l'intéressé et cocher la case correspondante. Celle-ci étant précodée, le chiffrement n'est qu'une recopie, qui peut d'ailleurs être jugée inutile.

Entre ces deux extrêmes existent de nombreux intermédiaires. Certains questionnaires prévoient des cases à cocher pour répondre à des questions fermées, mais sans que les réponses soient précodées. D'autres ne font que suggérer les réponses possibles en proposant une abréviation pour noter la réponse, ce qui allège le travail de l'agent-recenseur.

Les cas les plus classiques sont ceux du sexe (M ou F), de l'état matrimonial (C, M, V, D) ou de la situation de résidence (RP, RA, VIS). On trouve aussi cette méthode dans d'autres cas :

- la nationalité, par exemple en Algérie (ALG pour algérien, MAR pour marocain,TUN pour tunisien, MAUR pour mauritanien ...) ou au Cameroun pour les camerounais identifiés par la lettre C, les autres nationalités figurant en clair;
- la religion en Côte d'Ivoire : CAT(holique), PRO(testant), HAR(riste), MUS(ulman), ANI(miste);
- le type d'activité, par exemple au Niger : OC (occupé), ST (sans travail), FF (femme au foyer), EL (élève, étudiant), ENF (enfant), VI (vieillard), RE (retraité); ou en Côte d'Ivoire : OCC (occupé), CHO (chômeur ayant déjà travaillé), QUETE (chômeur à la recherche d'un 1er emploi), RET (retraité), ETU (élève ou étudiant), MEN(ménagère), HORS (militaire appelé ou détenu), INV (inactif par invalidité) ou AUT (autres inactifs jeunes ou vieux).

Pour un même principe de base, entièrement explicité dans le manuel de l'agent recenseur, le choix entre ces différentes modalités d'enregistrement des réponses dépend de plusieurs facteurs contradictoires:

confiance accordée à l'agent recenseur, souci d'accélérer la procédure de chiffrement et de saisie, volonté de ne pas alourdir la présentation du questionnaire. L'expérience montre que les agents recenseurs ont généralement peu d'entrain à se référer, au moindre doute, à leur manuel d'intruction pendant l'interview. Faute de pouvoir être assuré qu'ils en aient acquis une connaissance parfaite à l'issue des séances de formation, il peut donc paraître utile de rappeler sur le questionnaire-même le maximum d'indications pratiques sur la manière d'enregistrer les réponses. Cela tend à enfermer ces dernières dans un cadre strict et simplifié ce qui, en retour, facilite le chiffrement et la saisie. Par contre, cette procédure tend à appauvrir l'information (on est obligé de réduire au minimum le nombre de réponses possibles) et à prendre beaucoup de place sur le questionnaire.

Les questionnaires sont donc toujours le résultat d'un compromis entre ces diverses tendances, souvent très influencé par l'auteur du questionnaire ou l'école de pensée à laquelle il appartient. Les pays anglophones font un grand usage de cases à cocher (Somalie, Ghana) ou des chiffres à entourer (Liberia) alors que les pays francophones prévoient plutôt une inscription en clair ou en abrégé mnémotechnique de la réponse.

Le seul principe général que l'on doit proposer ici est que les responsables de l'élaboration du questionnaire et des instructions aux enquêteurs doivent avoir toujours le souci de faciliter le travail de l'agent recenseur sur le terrain au moment de l'interview, c'est-à-dire: que les instructions soient simples et claires (pour éviter des interprétations fantaisistes et le recours trop fréquent aux instructions), que les réponses que l'agent recenseur doit inscrire ne soient pas fastidieuses et répétitives, d'ou l'emploi d'abréviations, et que celles-ci soient logiques et faciles à retenir.

4) - <u>La présence de cases de chiffrement</u>

Un autre aspect général de présentation tient à la technique de chiffrement. On peut prévoir que le chiffrement se fera sur le questionnaire lui-même ou sur une feuille de chiffrement distincte du questionnaire. Ce choix est indépendant, malgré les apparences, du fait de précoder ou non les réponses. Ainsi, la Somalie a-t-elle utilisé une feuille de chiffrement distincte du questionnaire bien que celui-ci ait été précodé.

Par contre, avec le même type de questions précodées, la Guinée Bissau et le Libéria ont procédé au chiffrement sur la feuille de recensement elle-même. En fait il s'agissait seulement de compléter le codage pour les questions dont les réponses n'étaient pas totalement précodées.

Bien entendu, la feuille de chiffrement a surtout été utilisée dans les cas où les réponses n'étaient pas précodées (Congo, Togo, Cameroun, Gabon).

Mais l'absence de précodage n'exclut pas le chiffrement sur le questionnaire même, dès lors qu'un emplacement spécial a été réservé à cet effet à proximité de chaque réponse. Cette solution a d'ailleurs été adoptée par la moitié des pays sous revue (9 sur 17).

Dans 8 de ces cas (Algérie, Bénin, Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Haute-Volta) l'espace réservé au chiffrement se présente sous la forme d'une grille comportant autant de cases que de chiffres nécessaires au codage de la réponse. Exceptionnellement cependant, dans le questionnaire tunisien, cet espace n'est pas structuré.

Compte tenu des choix faits sur le précodage et sur le chiffrement direct de la feuille de ménage, chaque case du tableau prend un aspect matériel très différent (figure 1). On juge facilement à partir d'un exemple aussi simple de l'encombrement causé par le précodage dans le tableau synoptique des données individuelles (Guinée Bissau, Somalie). On voit également que presque toutes les positions possibles sont utilisées pour l'espace réservé au chiffrement quand celui-ci est prévu sur le questionnaire.

Il nous semble que le précodage simplifie grandement le chiffrement mais ne s'y substitue qu'avec difficulté. D'une part, il y a toujours des questions pour lesquelles on ne peut pas totalement précoder les réponses. Mais surtout lors de la saisie des données (perforation ou saisie magnétique), des codes parfois très petits, imprimés en noir comme le reste du questionnaire, situés à des emplacements différents pour chaque réponse à une même question, ne sont pas de lecture très facile et constituent une source d'erreurs importante.

Par contre, le chiffrement a posteriori sur le questionnaire même est un grand avantage. Il offre en permanence la juxtaposition des

Cas le plus simple		Congo, Mali, Cameroun, Togo
Avec espace réservé au chiffrement, non structuré		Tunisie
Avec espace réservé au chiffrement, non structuré		Algérie
		Mauritanie
		Niger, Haute Volta
		Bénin
		Côte d'Ivoire
		Sénégal
Avec sous-colonnes précodées	1 2 3 4	Libéria
Avec cases précodées à cocher	Célibataire 1 Marié 2 Veuf 3 Divorcé 4 Séparé 5	Guinée Bissau, Somalie

Figure 1 : Aménagement d'une case du tableau synoptique utilisé pour recueillir les données individuelles. Exemple choisi: l'état matrimonial (NB. La question n'était posé ni au Gabon ni au Ghana. Les questionnaires ne sont pas disponibles dans les monographies du Libéria et du Soudan).

deux formes d'information (en clair et en code), ce qui permet de juger à tout moment de leur cohérence et de procéder très rapidement à l'arbitrage des cas douteux ou au redressement des cas erronés. De plus cette formule est à la source d'une économie considérable de papier et de manipulation de documents. En contrepartie, elle alourdit un peu la présentation du questionnaire.

d) - Manipulations et qualité du support

Il est difficile de juger de la qualité du support sans disposer d'un exemplaire original de chaque questionnaire. Il semble cependant que tous les questionnaires sous revue aient été imprimés en noir sur papier relativement solide, de couleur blanche. Chacun de ces éléments a son importance (lisibilité, maniabilité, encombrement et poids, etc.). Cependant quelques "écarts à la moyenne" peuvent être intéressants. Ainsi, lorsque le recensement comporte plusieurs types de questionnaires, il peut être utile de varier la couleur. Il se peut aussi que certains questionnaires s'adressent à un échantillon assez restreint pour n'être que multigraphiés. D'évidence, les couvertures du cahier de relevé ou de zone (Niger, Haute Volta) devraient être cartonnées, etc.

Un autre aspect de la qualité tient à la dimension de la feuille de ménage. Ce problème a déjà été évoqué. La marge de manoeuvre pour les dimensions d'une page n'est pas très large. En gros, elle va de 20 x 26 (Mauritanie) à 25 x 35 (Cameroun). Par contre, on peut jouer sur le nombre de pages : de 1 à 4. Et lorsqu'il y a quatre pages, on utilise toujours la double-page centrale comme support du tableau synoptique des données individuelles.

TABLEAU DE COMPARAISON DE LA PRESENTATION MATERIELLE DU QUESTIONNAIRE

PAYS	Nombre de questionnaires	Diversification des questionnaires selon				Type du questionnaire de base FI FM CR	Dimension de la feuille de menage*		Couleur du papier	Qualité du papier	Pré-codage	Grille de chiffrement
		Constitution du ménage	Type de ménage	Nomade et sédentaire	Longueur et coût		dimension d'une page (cm)	nombre de pages				
ALGERIE	4		x	x		FM	28x33	4	blanc	fort	partiel	x
BENIN	1	////////	////////	////////	////////	FM	23x30,5	4	blanc	fort	partiel	x
CAMEROUN	2		x			FM	25x35	4	blanc	fort		
CONGO	2		x			FM	28x44	4	jaune pale	faible		
COTE D'IVOIRE	1	////////	////////	////////	////////	FM		4				x
GABON	1	////////	////////	////////	////////	FM/CR		2				
GAMBIE	2	x				FM						
GHANA	2		X			FM		2			total	
GUINEE BISSAU	2		x			FM		4			total	
HAUTE VOLTA	1	////////	////////	////////	////////	CR	27,5x30	1	blanc	faible		x
LIBERIA	1	////////	////////	////////	////////	FM					total	x
MADAGASCAR	5		x		x	FM						
MALI	1	////////	////////	////////	////////	FM		4				x
MAROC	5		x	x	x	FM/CR						
MAURITANIE	2			x		FM	20x26	3	blanc	fort		x
MAYOTTE	7	x	x			FI/FM					partiel	x
NIGER	1	////////	////////	////////	////////	FM		1				
SENEGAL	1	////////	////////	////////	////////	FM	39,5x26	2	blanc	fort		x
SIERRA LEONE												
SOMALIE	3			x		FM					partiel	
SOUDAN	2				x	FM						
TOGO	1	////////	////////	////////	////////	FM	21x31	2	blanc	faible		
TUNISIE	4	x	x			FM		4	gris clair	faible		x

* Pour les pages où il y a plusieurs types de feuilles de ménage, toutes les caractéristiques se rapportent à la feuille de ménage ordinaire.

TABLEAU DE COMPARAISON DE LA PRESENTATION MATERIELLE DU QUESTIONNAIRE (suite)

PAYS	Tableau synoptique				Cartouches supplémentaires							Identification de			Observations		Date	Visa statistique	Nombre de feuilles utilisées	Instructions générales
	Nombre de lignes	Nombre de colonnes	Avec subdivisions Non Verticale Horizontale	Place en page	Logement	Ménage	Récapitulatif	RAS et VIS	Naissances	Décès	Activité femme au foyer	Agent	Contrôleur	Superviseur	Agent	Contrôleur				
ALGERIE	10	26	N	2,3	x	x	x					x	x				x	x		x
BENIN	10	26	V	2,3	x	x	x					x	x		x	x	x		x	x
CAMEROUN	11	21	H	2,3	x				x	x		x	x		x	x	x		x	
CONGO	16	30	N	2,3,4	x	x	x		x	x		x	x		x	x	x			
COTE D'IVOIRE	10	14	N	2,3		x	x					x	x	x	x		x		x	x
GABON	10	21	N	2								x	x		x		x			
GAMBIE	?	?																		
GHANA	11	15	N	2		x	x	x									x			
GUINEE BISSAU	8	16	N	2,3	x							x	x				x			x
HAUTE VOLTA	12	12	N	1																
LIBERIA	10	10	N		x	x				x										
MADAGASCAR																				
MALI	12	19	N	2,3		x	x		x	x		x	x	x			x			
MAROC	14	36	N	2,3,4	x		x					x						x	x	
MAURITANIE	10	20	N	2,3			x					x	x		x		x		x	
MAYOTTE	15	3			x	x	x	x	x	x								x	x	
NIGER	10	17	N	1																x
SENEGAL	10	18	N	2		x						x	x	x	x		x			
SIERRA LEONE																				
SOMALIE	?	14				x	x			x		x	x				x			
SOUDAN	?	19																		
TOGO	20	25	N	2	x							x	x	x						x
TUNISIE	13	29	V	2,3,4	x		x	x			x	x	x	x			x			x

III - LE CONTENU DU QUESTIONNAIRE

Le contenu du questionnaire représente un des points fondamentaux de l'opération de recensement. De la qualité et de l'opportunité des questions et des définitions y afférant, dépend beaucoup la clarté des réponses données par les personnes recensées.

De par son exhaustivité même, le recensement présente un intérêt particulier pour l'étude des problèmes migratoires. Le niveau géographique particulièrement fin qui est de rigueur pour cette opération doit pouvoir donner des résultats probants sur la question des migrations intérieures et des flux migratoires qui ne peuvent être saisis par les enquêtes par sondage.

A - L'habitat et l'équipement du ménage

1 - L'habitat

a) Présence ou non de cette question

Il existe une grande hétérogénéité d'habitat entre les différents pays, et à l'intérieur même des pays concernés (urbain/rural). Parallèlement, l'importance accordée au logement varie beaucoup dans les questionnaires de recensement. Elle va de l'absence totale de question sur le sujet au questionnaire habitat complet.

- Certains pays n'ont prévu aucune question sur l'habitat : c'est le cas de la Côte d'Ivoire, du Gabon, du Ghana, de la Haute-Volta, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Sénégal, de la Sierra Leone et de la Somalie.

- D'autres ont inclus dans leur feuille de ménage un ou plusieurs cartouches concernant le logement et, de façon plus ou moins indépendante, la construction. Parmi eux, trois seulement distinguent explicitement logement et construction : le Libéria (question sur construction permanente ou temporaire), l'Algérie (date, type et état de la construction) et la Guinée Bissau (nombre de constructions par ménage). L'Algérie présente un cartouche "logement et ménage", le Bénin et le Cameroun pour leur part, en ont un sur le type d'habitation, le confort et le statut d'occupation. Le Congo et le Libéria ont divers petits cartouches sur le logement, son occupation, et enfin la Guinée Bissau, un sur le logement et son confort.

- Le questionnaire du Togo, sans prévoir de cartouche particulier pour le logement, a trois questions concernant la présence ou non de l'électricité, d'un groupe électrogène ou de l'eau (rivière, puits, etc.).

- Et enfin, deux pays ont émis un questionnaire à part pour l'habitat : c'est la Tunisie et la Gambie. La première reprenait, en outre, l'essentiel des questions sur le logement dans un cartouche faisant partie de la feuille de ménage.

Notons enfin que le Soudan n'a inclus de questions sur l'habitat que dans le questionnaire "long" réservé aux urbains, tandis qu'au Libéria, les agents recenseurs ne devaient collecter les données sur l'habitat qu'à raison d'un questionnaire sur cinq.

b) Le contenu des questions

Pour déterminer la qualité et l'importance du patrimoine immobilier, et donc les conditions d'habitat de la population, cinq grandes rubriques ont été, ici ou là, distinguées :

. type de construction ou de logement
. matériaux de construction
. confort : eau, électricité, sanitaires
. nombre de pièces réservées à l'habitat ou tout autre usage
. statut d'occupation des lieux.

- Type de construction ou de logement

Cette question, lorsqu'elle est posée, concerne en général la nature de l'habitat : ordinaire ou sommaire (immeuble, baraquement, tente (Maroc, Algérie, Tunisie), case, immeuble, villa (Bénin, Congo), case, immeuble, concession (Cameroun), temporaire ou permanent (Libéria, Gambie).

- Matériau de construction

Cette information complète celle sur le type de construction, en donnant la nature des éléments entrant dans la fabrication des murs et du toit, toujours ensemble lorsqu'existe le cartouche logement, (Algérie, Bénin, Cameroun, Congo, Gambie, Guinée Bissau, Libéria, Madagascar, Maroc, Mayotte et Tunisie), ou du sol (Algérie, Cameroun, Congo et Côte d'Ivoire).

- Les éléments du confort

L'eau et l'électricité se retrouvent dans tous les questionnaires comportant un cartouche logement : Algérie, Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Togo, Tunisie. Le gaz n'apparaît que dans le questionnaire algérien, ainsi que la salle de bain. Les sanitaires (dans ou hors logement, privés, collectifs, etc.) et leur nature (WC, fosse, etc.), sont abordés dans les pays suivants : Algérie, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Libéria, Maroc et Tunisie. Enfin, la cuisine est traitée par les questionnaires de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie.

- Le nombre de pièces occupées par le ménage pour l'habitat ou tout autre usage est demandé par l'Algérie, le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Libéria, le Maroc, la Tunisie, mais non par le Togo.

- Statut d'occupation du logement

Une question sur le statut juridique des lieux (propriété, location, gratuité, autre) apparaît dans un certain nombre de questionnaires : Algérie, Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Libéria, Madagascar, Maroc, Mayotte, Tunisie. Elle est absente de ceux du Togo, de la Gambie et de la Guinée Bissau.

2 - L'équipement ménager

Les questions sur l'équipement ménager sont inexistantes, sauf pour Mayotte. L'Algérie pose la question sur la présence ou non de gaz dans le logement sous-entendant donc celle d'appareils ménagers, mais pas plus clairement. Le Congo et le Libéria ont une question sur la possession d'un poste de radio.

D'évidence, un tel sujet est plus du ressort des enquêtes que de celui des recensements.

B - Les caractéristiques géographiques

1 - Le lieu de naissance

La connaissance du lieu de naissance permet, entre autres considérations, d'aborder d'une certaine manière le problème migratoire.

L'HABITAT ET L'EQUIPEMENT

Légende : - absence, x donnée sans précision

Pays	Questions sur logement ou habitat	Type de logement ou construction	Equipement ménager	Matériaux de construction			Confort du logement			Sanitaire	Cuisine	Nombre de pièces à usage habitat.	Statut d'occupation
				Mur	Toit	Sol	Electricité	Eau	Gaz				
Algérie	x	x	-	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Bénin	x	x	-	x	x	x	x	x	-	-	-	x	x
Cameroun	x	x	-	x	x	x	x	x	-	x	-	x	x
Congo	x	x	radio	x	x	x	x	x	-	x	-	x	x
Côte d'Ivoire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gabon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gambie	x	x	-	x	x	-	-	-	-	-	-	x	-
Ghana	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guinée Bissau	x	x	-	x	x	-	x	x	-	x	-	x	-
Haute Volta	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Libéria	x	x	radio	x	x	-	x	x	-	x	-	x	x
Madagascar	x	x	-	x	x	-	-	x	-	-	-	x	x
Mali	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Maroc	x	x	-	x	x	-	x	x	-	x	x	-	x
Mauritanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mayotte	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Niger	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sénégal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sierra Leone	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Somalie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Soudan	x	-	-	x	x	-	-	-	-	-	-	x	x
Togo	x	-	-	-	-	-	x	x	-	-	-	-	-
Tunisie	x	x	-	x	x	-	x	x	-	x	x	x	x

En le comparant au lieu de résidence au moment du recensement, on saisit en effet une certaine résultante du mouvement des personnes.

Dans presque tous les questionnaires figure une question sur le lieu de naissance, mais la réponse attendue est plus ou moins précise selon la définition géographique du lieu de naissance suggérée par le questionnaire. A défaut de disposer des cahiers d'instructions destinés aux recenseurs, on peut classer les recensements sous revue selon la précision requise par le questionnaire :

- pas de précision (Mali, Mauritanie, Sénégal...)
- région (Tunisie)
- ville/campagne, la ville la plus proche (Maroc)
- commune (Congo, Côte d'Ivoire)
- ville, district, région (Somalie, Algérie, Bénin...)

Pour le questionnaire marocain, il est demandé depuis combien de temps la personne a quitté son douar ou sa ville de naissance. On apprend ainsi si la personne a quitté ou non son lieu de naissance et, si oui, depuis combien de temps et quelle est la nature, urbaine ou rurale, de ce lieu de naissance.

2 - La dernière résidence

Une question relative à la dernière résidence figure dans les questionnaires du Bénin (où habitiez-vous avant d'être ici ?), du Cameroun (où habitiez-vous avant de vous installer dans cet arrondissement ?), de la Mauritanie, de la Tunisie et de l'Algérie.

En ce qui concerne le Togo, une question particulière s'adresse aux personnes rapatriées d'un autre pays (pays, durée de séjour, date de retour).

Pour la Haute-Volta, il est demandé si la personne a émigré durant les cinq dernières années, mais sans plus de précision. A part ces quelques exemples cités, la plus grande partie des questionnaires de notre série ne comporte pas de question sur le lieu de résidence antérieur. Et c'est un manque d'information regrettable, d'autant que c'est une question assez simple.

3 - La résidence à une date de référence antérieure

L'Algérie et la Tunisie ont complété leur information en incluant une question sur la résidence au moment du recensement de 1966 pour la première et au moment des inondations de 1969 pour la seconde. Si la date choisie correspond à une réalité marquante pour l'ensemble de la population, cette question peut donner des résultats du plus grand intérêt sur les flux migratoires récents.

4 - La durée de résidence

La durée de résidence des résidents présents, fait partie des questions posées en : Algérie, Bénin, Cameroun, Congo, Gabon, Libéria, Madagascar, Maroc, Mauritanie, Mayotte, Niger, Sierra Leone et Tunisie. La date d'installation dans la résidence actuelle n'a été demandée que par l'Algérie, le Bénin, le Congo, Madagascar et Mayotte (par les personnes nées hors du pays seulement).

5 - La durée, le lieu et le motif de l'absence ou de la visite sont des questions assez rares. La durée figure dans les questionnaires du Cameroun, du Congo et de Madagascar; le lieu dans ceux de l'Algérie, du Cameroun, du Congo, de Madagascar et du Sénégal; le motif de l'absence et de la visite dans celui du Congo.

Cet examen comparatif des questions posées sur les caractéristiques géographiques est un peu décevant. L'exhaustivité du recensement et la finesse du découpage géographique devraient être l'occasion de recueillir des résultats irremplaçables sur les mouvements de population.

Cependant, la batterie classique de questions nécessaires est le plus souvent incomplète. De plus, la précision géographique demandée est très variable. Les réponses obtenues ne peuvent dès lors être qu'imprécises ou insuffisantes. Elles ne satisfont donc que très partiellement aux besoins de l'analyse des flux migratoires. Un effort en ce domaine devra sûrement être fait dans la nouvelle génération de recensements de la décennie 80. En effet, aucune enquête par sondage ne pourra combler une telle lacune. En outre, il serait intéressant pour les différents pays d'harmoniser entre eux l'information demandée aux résidents en ce qui concerne le mouvement.

DONNEES SUR LA RESIDENCE

Légende : - absence, x donnée sans précision

Pays	Lieu de naissance (x = sans précision)	Situation de résidence	Durée de séjour ou de résidence		Lieu de séjour ou de résidence pour R.A., VIS., EM.	Date installation dans la commune	Lieu de résidence antérieur	Résidence au précédent recensement ou à une date précise
			R.P.	R.A.,VIS.				
Algérie	Commune, willaya	RP, RAT, VIS, EM	x	-	x	x	x	Recenst 1966
Bénin	Province, district étrang.	-	x	-	-	x	x	-
Cameroun	Village (ville), arrondissement	RP, RA, VIS.	x	x	x	-	x	-
Congo	Commune	RP, RA, VIS.	-	x	x	x	-	-
Côte d'Ivoire	ss.préfect., pays	RP, RA, VIS.	-	-	-	-	-	-
Gabon	Village, ville, région	Absent/Présent	x	-	-	-	-	-
Gambie	district, pays étranger	-	-	-	-	-	-	-
Ghana	Village	codée, non posée	-	-	-	-	-	-
Guinée Bissau	x	RP, RA, VIS.	-	-	-	-	-	-
Haute-Volta	x	x	-	-	-	-	-	-
Libéria	x	-	x (-toujours - - d'1 an)	-	-	-	-	-
Madagascar	ss.préfecture ou pays autre	RP, RA, VIS.	x	x	x	x	x	-
Mali	x	x	-	-	-	-	-	-
Maroc	ville/campagne	x	x	-	-	-	x	-
Mauritanie	x	x (sédentaire)	x (sédentaire)	-	-	-	x (sédentaire)	-
Mayotte	village, île, ailleurs	RP - RA -	personnes nées hors Mayotte	-	x	-	x	en Juillet 1973
Niger	canton	-	x	-	-	-	-	-
Sénégal	x	RP, RA, PASS.	-	-	x	-	-	-
Sierra Leone	x	-	x	-	-	-	-	-
Somalie	ville, district région	Lieu résidence habituel	-	-	-	-	-	-
Soudan	province, village ou ville, pays étr.	-	-	-	-	-	-	-
Togo	Village, région	(vu, pas vu)	-	-	-	-	rapatrié d'un pays ?	-
Tunisie	délégation	RP, RA, VIS.	x	-	-	-	délégation	Inondations 1969

C - Caractéristiques d'état civil

Dans cette section, nous traiterons des différentes caractéristiques d'état civil apparaissant dans le tableau synoptique des données individuelles. Celles qui sont recueillies à propos des naissances, des décès ou de toute autre information complémentaire sur le ménage, seront évoquées dans les sections traitant de ces questions particulières. Diverses données individuelles peuvent être considérées comme relevant de l'état civil. Nous nous limiterons ici arbitrairement à cinq :

- nom
- sexe
- âge
- état matrimonial
- nationalité

On pourrait évidemment étendre la liste. Ainsi, le lieu de naissance figure généralement sur l'acte de naissance et pourrait à ce titre être retenu ici. Mais dans un questionnaire de recensement, il vise essentiellement à l'étude des migrations et c'est pourquoi il a été traité précédemment avec les aspects géographiques. Par contre, la nationalité nous contraindra à déborder, dans certains cas, sur des aspects plus sociologiques (ethnie, religion). Enfin, le lien de parenté qui a d'évidentes relations avec l'état civil a été reporté à la section suivante (caractéristiques socio-économiques) car il sert de support à la constitution du ménage.

1 - Le nom

Les questionnaires de recensement sont toujours nominatifs. Pourtant l'exploitation des résultats est toujours anonyme, puisque les données recueillies sont couvertes par le secret statistique. Même dans ce cadre de l'anonymat, le recensement pourrait constituer une source sans équivalent (parce qu'exhaustive) pour l'étude des noms. Aucun recensement, cependant, ne vise ce type d'objectif. Le nom n'est enregistré que dans un but d'identification et de contrôle de cohérence des données. C'est pourquoi dans le questionnaire, les deux premières colonnes du tableau synoptique des données individuelles sont destinées à recevoir le numéro d'ordre (suite du code d'identification du ménage) et le nom de l'individu[1].

---

(1) Dans un cas, cependant, la Mauritanie, le numéro d'ordre et le nom sont séparés par deux colonnes réservées à la situation de résidence. Mais on ne voit guère l'intérêt d'une telle disposition : concrètement on ne raisonne pas sur un numéro d'ordre mais sur le nom d'un individu, et, pour éviter toute confusion, il est préférable de l'inscrire avant toute autre information.

Le recensement est né, du moins dans sa conception moderne, dans des pays où l'usage (et la loi) donne à chaque individu un nom patronymique (nom de famille) et un ou plusieurs prénom(s). Il est donc habituel, en Europe, de noter lors d'un recensement, le NOM en majuscules et le prénom en minuscules.

Transposée dans des populations de culture différente, cette pratique de repérage individuel prête à bien des confusions. L'absence de nom patronymique, l'usage de prénoms différents pour un même enfant, l'usage de surnoms, etc. sont choses fréquentes en Afrique. Rares sont cependant les recensements qui prévoient des instructions précises susceptibles d'adapter les questionnaires aux coutumes en vigueur, souvent différentes d'une fraction à l'autre de la population (en fonction de l'ethnie ou de la religion, par exemple).

Dans certains cas, cependant, un effort a été fait en ce sens. Lors du recensement ivoirien, par exemple, l'agent devait noter à côté des noms et prénoms habituels, tout surnom ou ancien nom désignant ou ayant désigné le même individu. De même en Guinée Bissau et en Somalie, devaient être enregistrés tous les noms portés par l'individu. Au Niger, l'agent recenseur devait noter pour chaque individu son nom et le nom de son père. Le recensement sénégalais, encore plus complet, prolongeait la colonne nom et prénom de l'individu par deux autres colonnes permettant de noter la filiation complète (prénom du père, nom et prénom de la mère). Dans tous les cas d'ailleurs, même lorsqu'on ne va pas jusqu'à l'enregistrement de la filiation, la question sur le lien de parenté contribue à l'identification.

Le cas des enfants non encore prénommés au moment du recensement pose un problème particulier. Certaines populations ont pour coutume de ne donner un nom à l'enfant que lorsqu'il a déjà atteint un certain âge (une ou plusieurs semaines). Dans ce cas, l'agent recenseur remplace généralement le prénom par un signe conventionnel. En Guinée Bissau, cependant, consigne lui a été donnée de joindre à ce signe le nom de la mère de l'enfant.

2 - Le sexe

La question sur le sexe ne pose aucun problème particulier. Elle est universelle et toujours fermée. La réponse est portée, le plus souvent, sous une forme abrégée M, ou F, quand elle n'est pas précodée.

3 - L'âge

De toutes les questions sur l'état civil, celles sur l'âge sont les plus ardues. Fondamentales pour le démographe, les réponses à ces questions sont soumises, dans les pays en développement, à de graves risques d'erreur. Une attention toute particulière devrait donc leur être portée dans la préparation des recensements.

Les risques d'erreur sont connus. Dans un pays où l'état civil fonctionne peu ou mal, une fraction importante de la population ne connaît son âge que de manière très approximative. Il en résulte différents types de biais dans l'observation de l'âge. Il y a d'abord la tendance générale à arrondir qui grossit anormalement les effectifs aux âges se terminant par 0 ou 5. Mais il y a aussi d'autres tendances spécifiques à certaines étapes de la vie : vieillissement des nouveau-nés, rajeunissement des adolescents non encore pubères ou des jeunes non encore mariés, vieillissement des adolescents ou des jeunes de même âge que les précédents, mais déjà pubères, ou déjà mariés, tendance à attribuer la cinquantaine aux femmes ménauposées ou la centaine aux personnes très âgées. Ces tendances varient bien entendu d'une population à l'autre.

De nombreuses tentatives ont été faites à l'occasion d'enquêtes par sondages, pour accroître la précision des données recueillies sur l'âge[1] (calendrier historique, âges relatifs, suivi des cohortes de naissances, etc.). Un recensement exhaustif ne peut user de méthodes très sophistiquées. Néanmoins, différentes possibilités existent, tant dans la présentation des questions sur le tableau synoptique des données individuelles que dans la manière de poser ces questions, prévue par les manuels d'instructions aux agents recenseurs.

---

(1) On peut se reporter à ce sujet à :
PISON (Gilles), 1979, "Age déclaré et âge réel : une mesure des erreurs sur l'âge en l'absence d'état civil", Population, N° 3, pp. 637-648.
GUBRY (Patrick), 1975, "Une confrontation entre deux méthodes de détermination des âges au Cameroun", Cahiers ORSTOM, Série Sciences Humaines, vol. XII, N° 4, pp. 325-336.
FEWBANK (Douglas), Immigration for demographic analysis of various levels and patterns of age misreporting. Document préparé pour le Committee on Population and Demography de la National Academy of Sciences, Washington.

a) Age ou année de naissance

On peut évidemment se contenter de noter l'âge. C'est ce qui a été fait au Bénin, en Gambie, au Ghana, au Libéria, au Mali, en Somalie, au Soudan et au Togo. Il s'agit le plus souvent de l'âge révolu (âge au dernier anniversaire) en années. Quelquefois on note l'âge en mois pour les enfants de moins d'un an (Togo, par exemple). Quelquefois, l'âge résume une observation extrêmement rudimentaire. Au Libéria, par exemple, en cas de doute, l'agent recenseur devait donner 0 an aux enfants ne sachant pas marcher, 3 ans aux enfants n'étant pas encore astreints aux corvées d'eau, etc. La précision de l'information dépend exclusivement dans tous ces cas, de la nature des instructions données aux agents recenseurs sur la manière de poser leurs questions et de la rigueur avec laquelle ces instructions sont appliquées.

On peut, au contraire, remplacer l'âge par la date de naissance (qui, comparée à la date d'enquête, permet de calculer l'âge a posteriori). L'avantage est considérable si la personne recensée dispose de papiers d'état civil. Dans le cas contraire, il peut encore être moins difficile de préciser une année de naissance (qui ne varie pas) qu'un âge (qui varie chaque année). Dans certains recensements, on a demandé seulement l'année de naissance (Mauritanie), dans d'autres, la date de naissance en jour, mois et année (Congo, Tunisie) ou bien encore, la date complète de naissance pour ceux qui la connaissent et l'année de naissance seulement pour les autres (Algérie, Sénégal).

On peut enfin prévoir un mélange de ces deux solutions. Soit que l'on offre, selon les individus recensés, plusieurs possibilités. Ainsi en Côte d'Ivoire, on demandait la date de naissance en jour, mois et année, ou à défaut, l'année de naissance, ou à défaut, l'âge révolu (en mois pour les bébés, en années au-dessus d'un an); au Gabon, la date de naissance, ou à défaut, l'âge révolu; au Niger et en Haute-Volta, l'âge ou l'année de naissance. Soit que l'on note systématiquement, comme au Cameroun, la date de naissance (avec toute la précision possible) et l'âge de chaque individu.

b) Les instructions données aux agents recenseurs

- Les documents d'état civil

La technique de relevé de l'âge ou de la date de naissance, prévue par le manuel de l'agent recenseur, est très variable. Elle dépend bien sûr en premier lieu de la qualité présumée du système d'état civil. Ainsi, en Tunisie et en Algérie, où l'état civil enregistre à peu près 90 % des naissances depuis une vingtaine d'années, on a essentiellement prévu de relever les dates de naissance sur des pièces d'état civil. Le manuel tunisien, très laconique (à peine quatre lignes sur la question) suggère à l'agent qu'il peut se référer aux pièces d'identité. Le manuel algérien, plus précis, (une demi-page), en fait une obligation. Il prévoit en outre que si la date est présumée, une mention spéciale doit être faite de son caractère incertain.

Dans les autres pays, il est souvent dit que le relevé de l'âge est un des points les plus difficiles de l'interview (Bénin, Côte d'Ivoire, par exemple) mais les recettes varient. Dans certains cas, malgré les déficiences de l'état civil, on conseille d'accorder foi aux papiers d'identité, même suspects. Ainsi, en Côte d'Ivoire, demande-t-on à l'agent de traduire la mention "vers 1943" lue sur une carte d'identité en "1943" dans le questionnaire. Dans d'autres, au contraire, on conseille pour tout individu disposant d'un papier d'identité, de vérifier si la date de naissance est conforme à l'estimation qu'on pourrait en faire autrement et sinon, de préférer l'estimation à la date inscrite sur le document présenté (Sénégal). Les deux méthodes d'estimation indirecte proposées par les manuels d'instruction sont le calendrier historique (la plus fréquente) et la comparaison des âges entre personnes.

- Le calendrier historique

Le calendrier historique est plus ou moins consistant et diversifié. Au Cameroun, le manuel d'instruction suggère seulement qu'on pourra se référer à des événements historiques (tels l'Indépendance); mais ne propose pas de calendrier préalable. En Côte d'Ivoire, on mentionne l'existence d'un calendrier historique régional, mais il n'est pas certain qu'il ait vu le jour. Au Sénégal, on mentionne aussi l'existence d'un calendrier historique. Au Mali, il est écrit qu'un calendrier historique sera mis au point dans chaque ville et dans chaque région au début des

opérations. Au Bénin, en Guinée Bissau et en Mauritanie, enfin, un calendrier historique national et des calendriers régionaux étaient mis à la disposition des enquêteurs. En Haute-Volta, il n'y avait pas de calendrier proprement dit, mais pour les enfants de moins de cinq ans, on conseillait de raisonner en terme de nombre de récoltes.

- Les âges relatifs

Les comparaisons d'âge entre personnes ont pris selon les cas, deux formes. Dans certains pays, on a conseillé de rechercher, pour chaque cas douteux, des personnes de la même "classe d'âge" dont l'âge avait pu être déterminé avec plus de précision (Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, par exemple), dans d'autres (Haute-Volta, Mauritanie, etc.) on a demandé aux agents de contrôler la cohérence interne du questionnaire (un père doit être plus âgé que son fils d'au moins 15 ans par exemple).

Il est difficile d'évaluer les avantages de ces diverses techniques de détermination des âges. Non seulement on ne dispose, au travers des monographies, d'aucun élément d'appréciation sur les résultats, mais encore, en raison de la diversité des situations, il serait de toute façon très difficile de faire la part des méthodes employées et celle du contexte dans lequel elles sont employées.

4 - L'état matrimonial

Nom, lien de parenté, sexe et âge sont des caractéristiques fondamentales soit pour l'identification, soit pour l'analyse démographique et apparaissent donc dans tous les questionnaires de recensement (à de rares exceptions près). Pour s'en tenir à l'essentiel, un questionnaire de recensement pourrait fort bien s'arrêter là. Ce fut d'ailleurs le cas du questionnaire "court" administré à 90 % de la population rurale du Soudan.

Dans tous les autres cas cependant, les recensements africains ont porté sur un grand nombre de questions complétaires. Mais celles-ci n'ont pas la portée quasi universelle des quatre questions fondamentales.

La situation matrimoniale a fait l'objet d'une question dans 16 pays sur 19 (Gabon, Gambie et Ghana ne l'ont pas prévue). Elle est toujours fermée soit au niveau du manuel d'instruction, soit sur la feuille de ménage elle-même. Les réponses possibles sont souvent limitées à quatre

(célibataire, marié, veuf, divorcé); on distingue cependant dans certains cas, divorcés et séparés (Algérie, Guinée Bissau) ou bien marié et en union libre (Congo).

La polygamie fait rarement l'objet d'une question particulière. Elle apparaît cependant assez souvent par le biais du nombre d'épouses mentionné après la lettre M pour les hommes mariés (Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, etc.), au moins dans les cas où les épouses cohabitent avec le mari, parfois dans tous les cas.

La définition des différents états matrimoniaux fait l'objet d'instructions plus ou moins détaillées. Elle ne varie pas très sensiblement d'un recensement à un autre.

Signalons enfin, que le recensement tunisien demandait à toute femme mariée, veuve ou divorcée, l'âge auquel elle a consommé son premier mariage.

5 - La nationalité, l'ethnie

Seules la Haute-Volta et la Somalie n'ont pas prévu de question sur la nationalité. La question la plus simple sur la nationalité consiste à ne distinguer que deux catégories, les nationaux et les étrangers (Libéria). Le plus souvent cependant le pays de nationalité est indiqué (Algérie, Cameroun, Ghana, Mali, Soudan). Mais dans de nombreux cas, on associe en outre la question sur la nationalité à celle sur l'ethnie en notant, dans la même colonne, l'ethnie pour les nationaux et le pays pour les étrangers (Bénin, Congo, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée Bissau, Mauritanie, Sénégal, Togo). La Tunisie fait de même, mais en remplaçant l'ethnie par la religion. Bien que réservant une colonne spéciale à l'ethnie, le Gabon aboutit au même résultat puisque cette colonne n'était utilisée que pour les Gabonais. Le Niger, enfin, emploie également 2 colonnes pour aboutir au même résultat, mais de manière différente puisque la première sert seulement à distinguer les Nigériens des étrangers tandis que la seconde précise l'ethnie pour les premiers et le pays de ressort pour les derniers.

Au total, la moitié des pays étudiés (Bénin, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Guinée-Bissau, Libéria, Mauritanie, Niger, Sénégal, Sierra Leone, Togo) ont posé une question sur l'ethnie; dans tous les cas, cette question était réservée aux nationaux, les étrangers indiquant seulement leur nationalité.

DONNEES D'ETAT CIVIL RECUEILLIES AU TABLEAU SYNOPTIQUE DES DONNEES INDIVIDUELLES

Pays	Nom et Prénom		Lien de parenté		Sexe	Age			Etat matrimonial		Nationalité	
	Numéro de colonne	Particularités (1)	Numéro de colonne	Particularités (2)	Numéro de colonne	Numéro de colonne	Age ou date de naissance (3)	Calendrier historique (CH) ou âges relatifs (AR)	Numéro de colonne	Observations	Numéro de colonne	Particularités (4)
Algérie	2	N	3	NF	4	5	D,N	Non	7	-	13	NP
Bénin	2	N	3	C	4	5	A	CH	9	Nbre ép.	10	EP
Cameroun	2	N	3	C	4	7,8,9	DN et A	CH	25	-	16	NP
Congo	2	N	3	C	4	6,7,8	D	(?)	10	-	11	EP
Côte d'Ivoire	2	N + S	3	NF	4	6	D, N, A	CH, AR	8	Nbre ép.	9	EP
Gabon	2	N	Néant	Néant	5	6,7,8	N, A	(?)	Néant	Néant	9 et 10	EP
Gambie	2	N	(?)	C	5	(?)	A	(?)	Néant	Néant	(?)	EP
Ghana	2	N	5	C	3	4	A	(?)	Néant	Néant	6	NP
Guinée Bissau	2	N + S, m	4	C	5	6	A	CH, AR	7	-	8	EP
Libéria	2	N	3	C	4	5	A	CH	6	-	9	N
Madagascar	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mali	2	N	4	(?)	6	7	A	CH	18	-	9	NP
Maroc	2	N	6	C	8	9,10	D, N, A	(?)	7	-	11	RP
Mauritanie	4	N	5	(?)	6	7	N	CH, AR	8	-	12	EP
Mayotte	1	N	2	NF	(FI)	(FI)	D	(?)	(FI)	Nbre ép.	(FI)	NP
Niger	2	N + P	3	C	3	7,8	A, N	-	5	-	8 et 9	EP
Sénégal	2	N + F	3	(?)	6	8,9,10,11	D, N	CH, AR	14	-	15	EP
Sierra Leone	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Somalie	2	N + S	3	C	4	5	A	(?)	9	-	Néant	Néant
Soudan	2	N	(?)	C	(?)	8	A	(?)	(?)	-	(?)	NP
Togo	2	N	3	NF	7	9	A	(?)	4	-	10	EP
Tunisie	2	N	3	NF	5	6	D	Non	9	Age au 1er mari.	8	RP
Haute Volta	2	N	3	C	4	5,6	A, N	AR	7	-	Néant	Néant

(1) N = nom et prénom; S = surnoms ou autres noms; m = nom de la mère pour les enfants non prénommés; P = nom du père; F = filiation complète.

(2) C = lien avec le chef de ménage; NF = structure détaillée en noyaux familiaux.

(3) A = âge seul; N = année de naissance seule; D = date de naissance; D,N,A = date, année de naissance ou âge selon les cas; DN et A = date ou année de naissance et âge pour tous.

(4) N = nationaux/étrangers; NP = nationalité par pays de ressort; EP = ethnie pour les nationaux, pays de ressort pour les étrangers; RP = religion pour les nationaux, pays de ressort pour les étrangers.
(FI) = feuille individuelle.

Des raisons politiques peuvent contraindre certains pays à ne pas poser cette question, mais d'un point de vue statistique, il est toujours intéressant de la retenir car les modes de vie et les coutumes diffèrent d'une ethnie à l'autre et peuvent avoir des répercussions sur les phénomènes démographiques en particulier sur la fécondité.

D - Les caractéristiques socio-économiques

1 - Le lien de parenté

Très liée aux précédentes, cette question peut être comprise comme un simple complément à l'identification (c'est le cas le plus général) ou comme une source de donnée sur la structure du ménage. Dans le premier cas, on se contente généralement de noter le lien avec le chef de ménage. Dans le second, on s'efforce de recueillir une image complète des liens entre les membres du ménage.

a) Le chef de ménage

Le chef de ménage (CM) est généralement la personne reconnue comme telle par les membres du ménage interrogés par l'agent recenseur. Toutefois, certaines précisions supplémentaires sont parfois nécessaires. Ainsi en cas de polygamie sans cohabitation des différentes femmes, on peut décider que celles-ci appartiennent à des ménages distincts. Il faut alors prendre garde que le mari n'apparaisse qu'une seule fois comme résident, et donc, comme CM. Dans les autres cas, l'épouse cera CM.

b) Lien de parenté avec le chef de ménage

Dans le cas le plus simple, on se contente pour tous les autres membres du ménage du lien de parenté avec le CM. Souvent, la question est fermée et parfois le nombre de réponses est très restreint. Ainsi, en Somalie, n'y a-t-il que quatre possibilités (CM, époux, fils ou fille, autres), au Cameroun, six ((CM, époux, fils ou fille, père ou mère, autre parent, sans lien de parenté). Parfois la question est semi fermée : ainsi en Guinée Bissau, prévoyait-on quatre cas : CM, époux, fils ou fille, autre lien à préciser. Dans d'autres on ne donne que des exemples, laissant la question totalement ouverte. Mais cette solution est surtout adoptée quand on s'efforce de recueillir plus de précisions sur la structure familiale du ménage.

c) Liens de parenté et structure du ménage

Dans certains recensements, les informations sur les liens de parenté permettent de retrouver plus précisément les liens qui unissent les différentes personnes du ménage. Elles sont alors organisées autour de la notion de noyau familial. Le noyau familial, quand il est complet, comprend : père, mère et enfants (non mariés) d'un même lit. Mais il peut être réduit à père ou mère et enfants, mari et femme sans enfants, frères et soeurs (non mariés) sans parents, personne isolée. Il peut aussi en cas de polygamie, être étendu à mari, épouses et enfants non mariés des épouses ou au contraire, restreint à chaque épouse suivie de ses enfants non mariés. Chaque noyau familial a un chef. C'est seulement pour lui que le lien de parenté est donné en fonction du CM (encore peut-il l'être, en fonction d'un autre chef de noyau familial qui lui serait plus proche parent). A l'intérieur d'un noyau familial, l'épouse est identifiée comme épouse du chef de noyau et les enfants comme fils ou fille de chef de noyau et de son épouse. Si, par exemple, ces deux derniers sont numérotés 4 et 5, on notera pour leur fils : "fils de 4 x 5". Ainsi les liens de parenté autres qu'époux, épouse, fils, fille, ne sont employés que par défaut de ces derniers, et seulement pour relier entre eux et avec le CM des chefs de noyaux familiaux (sauf en cas de frères et soeurs sans parents).

Avec différentes variantes, ces règles ont été appliquées en Côte d'Ivoire et en Tunisie.

Bien que la question sur le lien de parenté (avec le CM, ou plus détaillée) soit quasi universelle dans les questionnaires de recensement, notons qu'elle ne figurait pas dans celui du Gabon.

2 - La religion

Cette information n'a été recueillie que par quatre pays (Côte d'Ivoire, Maroc, Togo, Tunisie). Plus encore que pour l'ethnie, il a pu paraître délicat de poser une telle question dans un recensement. Cependant, la pratique religieuse peut, elle aussi, entraîner des comportements particuliers vis à vis des phénomènes démographiques et à ce titre il est intéressant de la connaître.

3 - Le niveau d'instruction

Le niveau d'instruction a été généralement observé; seul le Gabon n'a posé aucune question à son sujet.

L'éventail des questions posées va de un (Haute-Volta) à sept (Tunisie) et on pourra se reporter au tableau synoptique pour voir leur répartition.

Douze pays ont choisi de réserver ces questions à la population ayant atteint un certain âge : l'âge le plus bas retenu est 4 ans (Cameroun), le plus élevé 12 ans (Mayotte); c'est l'âge de 6 ans qui a été le plus souvent choisi (6 cas sur 12).

Bien que cela ne soit pas précisé, il est probable que la plupart des pays ont retenu l'âge de la scolarisation obligatoire comme limite; dans le cas de Mayotte, le choix de 12 ans reste inexpliqué.

Il nous semble que l'introduction d'une limite d'âge dans l'observation du niveau d'instruction n'est pas indispensable, l'entretien ne sera pas beaucoup allongé si les questions sont posées à tout le monde et cela pourra permettre à l'agent recenseur de corriger certaines erreurs de déclaration sur l'âge par comparaison entre l'âge et le niveau déclarés; de plus, l'enseignement traditionnel est souvent suivi par des enfants très jeunes (moins de 5 ans) et il risque ainsi d'échapper en partie au recensement.

Une limite d'âge inférieure pourra toujours être choisie au moment de l'exploitation pour éliminer les très jeunes enfants.

Plusieurs jeux de questions ont été utilisés pour observer le niveau d'instruction :

- le cycle d'enseignement suivi et le diplôme obtenu,

- la pratique de la lecture et de l'écriture ainsi que les langues pratiquées;

- la fréquentation d'un établissement scolaire et le type d'établissement.

Les questions les plus généralement posées sont celles du premier groupe : cycle d'enseignement suivi, éventuellement le plus élevé et nombre d'années accomplies dans ce cycle (21 pays); dans 6 pays

(Algérie, Bénin, Cameroun, Congo, Mayotte, Tunisie), l'information est complétée par le diplôme le plus élevé obtenu.

Cinq pays (Cameroun, Maroc, Mauritanie, Mayotte, Somalie) ont distingué l'enseignement traditionnel ou coranique de l'enseignement moderne.

En complément de cette information de base, 10 pays ont posé une question sur la fréquentation actuelle d'un établissement scolaire en faisant préciser dans certains cas la nature de l'établissement; 7 pays ont demandé aux recensés s'ils savaient lire et écrire; 5 pays ont fait préciser les langues lues et écrites, 4 pays les langues parlées.

Parmi toutes ces questions, on peut conseiller de retenir celles du premier groupe qui sont fondamentales et d'ailleurs utilisées par tous les pays.

Les autres sont souvent d'un moindre intérêt et seront retenues selon les besoins propres de chaque pays :

- la question sur la fréquentation d'un établissement scolaire fait bien souvent double emploi avec une question posée sur l'activité, examinée ci-après; il est demandé aux inactifs de préciser s'ils sont élèves ou étudiants.

- la question sur la pratique de l'écriture et de la lecture est insuffisante si elle est seule (cas de la Haute-Volta) et fait double emploi dans les autres cas : toute personne ayant suivi un enseignement sait lire et écrire; on pourrait la conserver comme question-filtre (cas du Niger), mais une formule telle que "Etes-vous déjà allé à l'école ?" est tout aussi satisfaisante.

- la question sur les langues parlées est un bon indicateur qui peut se substituer à la question sur l'ethnie lorsque celle-ci ne peut être posée directement, elle peut également apporter une information utile pour les programmes d'alphabétisation en langues nationales.

- les langues lues et écrites ne sont que le reflet du mode d'enseignement adopté par chaque pays, ce sont le plus souvent (sauf en Afrique du Nord) des langues étrangères (anglais, arabe au Sud du Sahara, espagnol, français, portugais), une telle question se justifie cependant dans le cas des pays ayant une langue écrite et dans lesquels un enseignement dans une langue étrangère est diffusé parallèlement.

4 - L'activité économique

Dans les pays en développement, l'observation de l'activité économique de la population est un point délicat qui tient à la complexité du sujet, mais aussi à l'inadaptation des outils habituellement utilisés (concepts et nomenclatures), mis au point dans les pays industriels.

Cependant tous les pays, la Gambie exceptée, ont consacré une partie de leur questionnaire de recensement à l'étude de l'activité économique, ils ont d'ailleurs suivi en cela les recommandations internationales formulées par l'ONU.

Le schéma utilisé pour recueillir l'information, tout à fait identique d'un pays à l'autre, comprend les rubriques suivantes :

- la situation d'activité,
- la profession, le métier ou l'activité principale,
- le statut dans la profession,
- la branche d'activité.

A ces questions de base s'ajoutaient dans certains cas des questions supplémentaires sur le chômage ou sur une éventuelle activité secondaire.

La moitié des pays (13) a choisi de ne poser ces questions qu'à la population ayant atteint un certain âge (ce sont d'ailleurs le plus souvent les mêmes pays qui ont adopté le même principe pour le niveau d'instruction) :

- 4 ans et plus : Cameroun (l'exploitation a été faite pour les 6 ans et plus).
- 6 ans : Algérie, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Sénégal.
- 8 ans : Guinée-Bissau, Mali.
- 10 ans : Bénin, Libéria, Somalie.
- 12 ans : Mauritanie, Mayotte.

On trouvera dans le tableau synoptique en annexe la répartition des questions posées par pays.

a) La situation d'activité

Intitulée aussi "type d'activité", cette question est destinée à classer les individus recensés en deux groupes : les actifs et les inactifs.

Presque toujours cette question est assortie d'une période de référence dont la durée est très variable et peut se rapporter à la semaine, au mois, voire à l'année précédant le recensement.

Les actifs sont répartis dans les trois groupes suivants :

- occupé
- sans travail mais a déjà travaillé
- sans travail et cherche son premier emploi.

Les inactifs sont classés de la manière suivante :

- femme au foyer
- élève ou étudiant
- enfant non scolarisé et trop jeune pour travailler
- retraité
- infirme, grand malade, vieillard
- autre inactif : détenu, militaire du contingent, etc.

La distinction entre actif et inactif dans le contexte africain est très difficile à établir et l'introduction d'une période de référence nous semble un facteur supplémentaire de confusion. 80 % au moins de la population active est occupée dans l'agriculture où le travail est saisonnier; selon la période où se déroule le recensement, une partie de la main-d'oeuvre sera indifféremment classée "active" ou "inactive" : ainsi les élèves peuvent aider aux travaux des champs en période de vacances scolaires et être classés "actifs"; de même, un grand nombre de femmes qui participent régulièrement aux travaux agricoles et parfois même possèdent leurs propres champs seront déclarées "femmes au foyer" en morte saison et donc classées comme "inactives", ce qui n'a souvent aucun sens.

Au sein du groupe des actifs, il n'est pas plus facile d'établir la distinction entre "occupé" et "sans travail"; les "sans travail" sont assimilés traditionnellement aux "chômeurs", or la notion de chômage reste inadaptée au contexte des pays en développement qui n'ont jamais connu le plein emploi de leur population d'âge actif.

Bon nombre d'individus assurent leur subsistance par une succession de petits travaux temporaires et pendant les périodes creuses ne se considèrent pas comme "chômeurs" et ne sont pas à la recherche d'un emploi.

De multiples recommandations ont été faites aux agents recenseurs pour essayer de corriger ce qu'avait d'arbitraire cette classification, mais il est peu probable que l'on soit parvenu à un résultat satisfaisant en laissant à chacun le soin d'apprécier chaque situation.

Trois pays (Algérie, Maroc, Tunisie) ont posé cependant des questions précises sur le chômage :

- durée du chômage
- causes du chômage.

b) La profession

La question a été posée dans 22 pays, il s'agit de la profession ou activité principale exercée par la personne recensée; la définition n'est pas toujours précisée dans les rapports, pour ceux qui en font mention, elle est la suivante : c'est l'activité qui occupe le plus de temps et procure le plus de revenus.

La question est quelquefois assortie d'une période de référence, le plus souvent l'année, mais parfois les six mois ou même la semaine précédant le recensement.

Deux pays (Congo, Gabon) ont décomposé la question sur la profession en deux parties :

- le métier habituel,
- l'activité actuelle (pendant la dernière semaine écoulée).

Dans tous les pays étudiés, il est fréquent qu'un même individu exerce plusieurs activités au cours d'une année et quelquefois simultanément, particulièrement dans le secteur traditionnel; quatre pays seulement ont posé une question sur l'activité secondaire (Congo, Mali, Mayotte, Tunisie); cette formule a l'avantage de mieux cerner la complexité de l'activité en milieu africain; on peut ainsi faire plus aisément comprendre au recensé ce que l'on attend comme réponse à la première question (il n'est pas du tout certain que dans l'esprit de la personne interrogée il y ait une activité qui prime l'autre); enfin, par ce biais, il paraît possible de récupérer l'activité agricole des femmes qui auraient été déclarées "femmes au foyer" pour la profession principale.

Qu'il s'agisse de l'activité principale ou de l'activité secondaire, tous les pays ont choisi de laisser la question ouverte afin de recueillir le maximum d'information. Cependant, chaque rapport souligne la difficulté d'utiliser la CITP (classification internationale proposée par le BIT) pour le chiffrement; certains pays (Gabon, Haute-Volta, Sierra Leone) l'ont utilisée en l'adaptant à leur cas particulier, d'autres ont préféré établir leur propre classification (Mauritanie, Sénégal).

c) <u>Le statut dans la profession</u>

A l'exception du Gabon et de la Haute-Volta, tous les pays ayant posé une question sur la profession ont également demandé le statut dans la profession.

Les rubriques retenues sont les suivantes :

- Employeur, patron : personne qui dirige sa propre entreprise et emploi du personnel rémunéré.

- Travailleur indépendant : personne qui travaille pour son propre compte sans employé rémunéré.

- Salarié, employé : personne qui effectue un travail pour le compte d'un employeur et reçoit en échange un salaire.

Dans quelques cas, on a fait préciser aux salariés si leur emploi durant la période de référence était : permanent, saisonnier, occasionnel.

- Aide familial : personne qui aide dans son travail un membre de la famille et reçoit en échange des avantages en nature (logement, nourriture).

- Apprenti : jeune travailleur qui apprend un métier chez un patron et ne reçoit aucun salaire.

Ici encore les commentaires font état de difficultés dans l'utilisation de cette classification :

- La distinction entre "indépendant" et "salarié" n'est pas toujours évidente lorsqu'il s'agit de services rendus aux particuliers.

- Beaucoup de femmes agricultrices ont été classées "aide familiale" alors qu'elles possèdent et cultivent souvent leurs propres champs; même dans le cas où elles aident exclusivement leur mari, n'ont-elles pas le même statut que lui ?

- En Afrique, le terme d'"apprenti" est souvent appliqué à un adolescent qui aide dans son activité un autre travailleur sans pour autant apprendre un métier, il reçoit en échange des avantages en nature (ex. l'apprenti chauffeur répare les pneus, vérifie l'état du véhicule mais n'apprend pas à conduire).

Deux rubriques supplémentaires ont été employées par quelques pays :

- Gérant : employeur rémunéré (Madagascar).
- Coopérateur : membre d'une coopérative de production (Algérie, Congo, Togo).

d) La branche d'activité

Cette question a été posée à l'ensemble des personnes actives dans 18 pays.

L'information était relativement simple à recueillir pour le secteur de l'agriculture et pour la plupart des travailleurs indépendants; dans ces cas, il est même possible d'attribuer une branche d'activité au chiffrement à partir de la profession et du statut dans la profession.

Pour les autres travailleurs, on faisait préciser le type des produits ou le type de services fournis par l'entreprise, parfois on demandait le nom et l'adresse de l'employeur.

Des difficultés ont été rencontrées également dans l'utilisation de la CITI (nomenclature du BIT) pas toujours adaptée aux situations locales.

En conclusion, deux remarques s'imposent :

- aucune méthodologie satisfaisante n'a encore été mise au point pour l'étude de l'activité en milieu africain, ce qui entraîne une inadaptation complète des concepts et méthodes d'observation utilisés;

- il ne faut pas attendre d'un recensement général de la population une information précise sur la situation de la main-d'oeuvre et de l'emploi dans un pays; celui-ci doit être complété par des enquêtes spécifiques, comme c'est d'ailleurs déjà le cas dans beaucoup de pays africains.

QUESTIONS POSEES SUR LES CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES

Pays	Ethnie	Religion	Instruction							
			Langues			Enseignement suivi			Fréquent. Etablis. scolaire	Sait lire et écrire
			Lues	Ecrites	Parlées	Cycle	Nombre d'années	Diplôme le + élevé		
Algérie			x	x		x	x	x		
Bénin	x					x	x	x		
Cameroun						x	x	x	x	
Congo	x					x	x	x		
Côte d'Ivoire	x	x				x	x			
Gabon	x									
Gambie	x					x	x		x	
Ghana						x	x		x	
Guinée-Bissau	x				x	x	x		x	
Haute Volta										x
Libéria	x					x	x		x	x
Madagascar						x	x		x	
Mali						x	x		x	
Maroc		x	x	x		x	x			
Mauritanie	x				x	x	x			x
Mayotte			x	x	x	x	x	x		
Niger	x				x	x	x			x
Sénégal	x					x	x			
Sierra Leone	x					x	x		x	
Somalie			x	x		x			x	x
Soudan						x	x		x	
Togo	x	x				x	x			
Tunisie		x	x	x		x	x	x	x	x

QUESTIONS POSEES SUR LES CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES (suite)

Pays	Activité économique					
	Situation d'activité	Profession	Statut professionnel	Branche d'activité	Activité secondaire	Durée du chômage
Algérie	x	x	x	x		x
Bénin	x	x	x	x		
Cameroun	x	x	x	x		
Congo		x	x	x	x	
Côte d'Ivoire	x	x	x			
Gabon		x				
Gambie						
Ghana	x	x	x	x		
Guinée-Bissau	x	x	x	x		
Haute Volta	x	x				
Libéria	x	x	x	x		
Madagascar	x	x	x	x		
Mali	x	x	x	x	x	
Maroc	x	x	x	x		x
Mauritanie	x	x	x	x		
Mayotte	x	x	x	x	x	
Niger	x	x	x	x		
Sénégal	x	x	x			
Sierra Leone	x	x	x	x		
Somalie	x	x	x	x		
Soudan		x	x	x		
Togo		x	x	x		
Tunisie	x	x	x	x	x	x

E - Les données de mouvement naturel

1 - Les naissances des 12 derniers mois

Cette approche figure dans les recensements des pays suivants : Cameroun, Congo, Libéria, Mali, Mauritanie (nomades) Mayotte et Somalie (sédentaires).

En fait, il ne s'agit pas toujours à proprement parler de questions sur les naissances des 12 derniers mois car si c'est bien le cas pour le Cameroun (où l'agent recenseur devait même écrire les dates de début et de fin de la période pour bien la préciser), le Congo, le Libéria, le Mali et Mayotte, par contre la période de référence était, pour la Mauritanie, celle comprise entre les deux dernières AID et pour la Somalie celle écoulée depuis la dernière fête CIIDALAOXA. Lorsqu'elle est possible, cette deuxième solution paraît intéressante car elle permet de bien préciser pour les personnes interrogées le début de la période de référence, et donc d'éviter l'effet télescopique.

Les questions sur les naissances des douze derniers mois :
- concernent les naissances qui se sont produites dans le ménage (Cameroun),
- ou s'adressent aux femmes faisant partie du ménage au moment du recensement :
  - . femmes résidentes de 12 ans et plus (Congo, Mayotte)
  - . femmes résidentes de 10 ans et plus (Libéria)
  - . femmes nées en 1964 et avant (c'est-à-dire de 13 ans et plus) (Mauritanie).

Pour le Mali et la Somalie, les documents disponibles ne permettent pas de fournir ce renseignement. Il faudrait par ailleurs pouvoir disposer des instructions aux agents recenseurs pour voir quelles naissances ils devaient enregistrer; le problème est en effet qu'il s'agit d'assurer la cohérence entre la population et les événements observés et d'éviter les omissions et les doubles comptes. Ainsi dans le cas d'une population de droit il faut enregistrer une naissance survenue dans un ménage et provenant d'une mère décédée depuis, mais qui au moment de la naissance faisait partie de la population résidente du ménage.

Les questions relatives aux naissances des 12 derniers mois se trouvent, soit dans le tableau central des questions individuelles pour le Liberia, la Mauritanie et la Somalie, soit dans un cartouche

particulier placé en dernière page du questionnaire collectif pour le Cameroun, le Congo et le Mali. Pour Mayotte, il s'agit d'une question du bulletin individuel.

Une autre distinction à faire, selon que l'on enregistre seulement le nombre de naissances (avec éventuellement une répartition par sexe) survenues dans le ménage (Mali) ou que l'on enregistre le nombre de naissances (avec éventuellement une répartition par sexe) (Congo, Libéria, Mauritanie, Somalie) survenues pour chaque mère, ou enfin que l'on prévoit l'identification de chaque enfant (Cameroun); dans ce dernier cas, la place était prévue pour trois naissances dans le ménage.

L'on en vient alors aux caractéristiques recueillies pour ces naissances, qui concernent :

- la mère : lorsque la question figure dans le tableau central, ou si l'on a affaire à un bulletin individuel (Mayotte), les caractéristiques de la mère peuvent être immédiatement associées; si l'on a affaire à un cartouche, il faut que le numéro de la mère soit rappelé :

  . c'est le cas du Cameroun où l'on rappelle aussi l'âge de la mère,

  . c'est le cas du Congo où l'on pose des questions supplémentaires : le nombre de mariages contractés, le nombre de grossesses durant toute la vie féconde, et les questions sur la fécondité totale (voir ci-après).,

  . ce n'est pas le cas du Mali, où, comme on l'a vu précédemment, seul le nombre total de naissances est enregistré, réparties par sexe.

Pourtant la seule connaissance du nombre de naissances des 12 derniers mois ne permet de calculer que le taux de natalité (éventuellement par sexe si l'on dispose de cette répartition des naissances) alors que l'association des caractéristiques de la mère permet de calculer notamment des taux de fécondité par âge, ou des indices plus fins (par ethnie, par situation matrimoniale...).

- l'enfant : pour le Cameroun, on a le sexe de chaque enfant, pour le Congo et la Somalie on a la répartition par sexe au niveau de chaque femme, et pour le Mali on a la répartition par sexe au niveau du ménage. Pour le Libéria et Mayotte, aucune question n'est posée sur l'enfant, pas même

le sexe. Enfin pour la Mauritanie, deux colonnes sont prévues pour chaque femme : l'une pour inscrire le nombre de naissances survenues entre les deux derniers AID, l'autre pour inscrire le nombre de ces enfants décédés avant le dernier AID, ceci pour calculer un taux partiel de mortalité infantile, et aussi sans doute pour éviter l'omission d'enfants décédés.

2 - La dernière naissance vivante

Cette approche figure dans les recensements de Gambie, de la Sierra Leone et du Soudan (questionnaire long).

La question concerne les femmes de 15 ans et plus pour la Gambie et celles de 12 ans et plus pour la Sierra Leone et pour le Soudan. Elle se trouve toujours dans le tableau synoptique des données individuelles. Dans les trois cas, seuls deux renseignements sont demandés pour l'enfant : sa date de naissance (année, mois) et sa survie (oui ou non).

3 - Les décès des 12 derniers mois

Les pays concernés sont les mêmes que pour les naissances des 12 derniers mois (à l'exception de Mayotte), ce qui est logique, les deux questions allant souvent de pair. Les périodes de référence sont d'ailleurs les mêmes (sauf pour la Somalie puisqu'il s'agit de la période écoulée "depuis 1974 IID"). Il s'agit enfin dans tous les cas des décès survenus dans le ménage.

Concernant l'emplacement des questions sur les décès dans le questionnaire, il s'agit toujours d'un cartouche situé en dernière page (ou en bas de la page unique pour le Libéria).

Sauf dans le cas du Libéria, où l'on se contentait de demander le "nombre de personnes décédées dans le ménage au cours de l'année écoulée", les cartouches prévoyaient une ligne par décès (il y avait 3 lignes au Cameroun, au Congo, au Mali et en Somalie, et 4 en Mauritanie).

Les caractéristiques recueillies pour chaque décès figurent dans le tableau suivant :

Caractéristique	Cameroun	Congo	Mali	Mauritanie	Somalie
Numéro d'ordre		x	x		x
Nom, prénoms			x	x	
Lien de parenté avec le chef de ménage		x			
Sexe	x	x	x	x	x
Age	x	x	x	x	x

Les trois premières caractéristiques ne servent qu'à l'identification du décédé. Les trois autres permettent de calculer, en plus du simple taux brut de mortalité, des taux par sexe et par âge.

4 - La fécondité totale

Des questions sur le nombre total d'enfants mis au monde par chaque femme recensée, et sur la survie de ces enfants, ont été posées dans les opérations suivantes : Congo, Gambie, Libéria, Mauritanie (nomade), Sierra Leone, Somalie (sédentaire), Soudan ("questionnaire long") et Tunisie.

Ces questions s'adressent :

- aux femmes résidentes de 15 ans et plus en Gambie,

- aux femmes résidentes de 12 ans et plus au Congo, en Sierra Leone et au Soudan,

- aux femmes résidentes de 10 ans et plus au Libéria,

- aux femmes nées en 1964 et avant, c'est-à-dire de 13 ans et plus, en Mauritanie,

- aux femmes mariées, veuves ou divorcées en Tunisie.

Ce renseignement ne figure pas dans les documents disponibles pour la Somalie.

Ces questions se trouvent toujours dans le tableau central du questionnaire, sauf au Congo où, comme indiqué précédemment, un cartouche en dernière page était prévu à la fois pour les naissances des douze derniers mois et pour la fécondité totale.

Les questions doivent permettre :

- d'abord de calculer le nombre moyen d'enfants mis au monde par les femmes de chaque groupe d'âge et d'analyser ensuite la courbe obtenue, en particulier en la comparant à la courbe de fécondité cumulée du moment;

- ensuite de calculer, toujours pour chaque groupe d'âge des femmes, la proportion d'enfants décédés, en vue de fournir des indices de mortalité.

Il suffirait donc de demander deux renseignements : le nombre total d'enfants mis au monde et le nombre d'enfants décédés. Pour essayer de diminuer les omissions d'enfants (nés vivants et décédés), on fait préciser, soit le sexe des enfants, soit pour les enfants survivants s'ils vivent dans le ménage ou ailleurs.

Les questions les plus simples ont été posées en Tunisie où trois colonnes seulement étaient prévues pour le nombre d'enfants survivants, le nombre d'enfants décédés et le nombre total d'enfants. En Mauritanie, une 4ème colonne était prévue, puisqu'au lieu de demander le nombre d'enfants survivants, on distinguait ceux vivant dans le ménage et ceux vivant séparés. En Gambie, au Libéria, en Sierra Leone, le principe était identique, à ceci près qu'il n'y avait pas de colonne "total". Enfin, pour le Congo et la Somalie, on demandait le nombre total d'enfants nés vivants, et le nombre d'enfants survivants, chacune de ces deux questions utilisant trois colonnes (Congo) ou trois cases (Somalie) pour les garçons, les filles et l'ensemble.

5 - La survie des parents

Cette approche a été utilisée au Congo, en Gambie, en Sierra Leone et au Soudan. Deux colonnes du questionnaire central étaient consacrées à la question "vos parents sont-ils encore en vie ?", avec une colonne pour le père et une pour la mère. Ce renseignement était demandé à toutes les personnes en Gambie, en Sierra Leone et au Soudan et à celles de six ans et plus au Congo.

6 - Vue d'ensemble

Bien qu'il soit toujours difficile de donner une conclusion générale à un problème aussi complexe et très dépendant des conditions locales, nous serions tentés toutefois d'exprimer nos plus grandes réserves sur l'introduction de questions sur la fécondité et la mortalité dans les recensements africains. En effet, l'expérience des opérations réalisées dans ces pays depuis maintenant plus de 20 ans a montré toute la difficulté à obtenir des résultats cohérents aux questions sur ces sujets, y compris lors d'enquêtes où l'on disposait d'agents enquêteurs de meilleur niveau, mieux formés, mieux encadrés et contrôlés que ceux que l'on peut espérer employer au cours d'un recensement.

D'ailleurs certains responsables des recensements sous revue semblent avoir hésité à introduire de telles questions. Par exemple, au Congo, alors qu'initialement le recensement avait un caractère très léger, ce n'est qu'ultérieurement et apparemment à la suite de l'intervention du FNUAP, que le recensement a élargi son champ, que le questionnaire devint plus lourd, et que des questions rétrospectives sur la fécondité et la mortalité ont été ajoutées (monographie sur le Congo, p. 32). De même le recensement pilote de Mauritanie amena les responsables à supprimer "les questions sur la natalité et la mortalité, dont les résultats s'avérèrent inexploitables", elles "furent par contre maintenues pour le recensement en milieu nomade qui, effectué par sondage, put bénéficier d'un personnel mieux formé; même mal suivies, elles risquaient en effet beaucoup moins de nuire à la qualité de l'ensemble".

Il est sans doute prématuré de justifier ces appréhensions a priori, puisqu'en fin de compte c'est l'analyse des résultats qui doit permettre de trancher. On peut néanmoins déjà citer les quelques exemples qui figurent au tableau ci-après.

	Cameroun			Congo			Libéria		
	Observé	Ajusté		Observé	Ajusté		Observé	Ajusté	
Taux brut de natalité (°/oo)	35,8	42,2	47,5	36,9	43,4	47,9	23	45,1	45,8
Taux global de fécondité (°/oo)	145	192	194	159	192	206	-		-
Fécondité cumulée totale	4,75	4,8	5,8	5,46	6,27	7,10	2,77	6,6	6,8
Descendance finale			-	4,34	4,68	6,96	-		-
Taux brut de mortalité (°/oo)	11,1	18,2	20,6	6,1	17,9		-	15,8	17,1

Source : Colloque de Démographie d'Abidjan (Janvier 1979).
Réunion d'Experts sur la Fécondité et la Mortalité (Décembre 1979.

Note : Les "fourchettes" présentées pour les valeurs ajustées correspondent aux différentes méthodes d'ajustement utilisées.

Les calculs montrent une sous-estimation générale des indices pouvant atteindre 66 % dans le cas du taux brut de mortalité au Congo, plus de 50 % pour le taux brut de natalité du Libéria. On peut dès lors se poser sérieusement la question de l'intérêt de la collecte de telles informations et de la validité d'ajustements aboutissant à des redressements aussi importants.

Nous ne pouvons donc que recommander de supprimer les questions sur les données de mouvement naturel dans les prochains recensements, et de réserver de telles questions à des enquêtes, quitte à greffer sur le recensement une enquête par sondage traitant de ces questions.

oOo